



Le Président

22.04.02

Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023

Séance Plénière des 9 et 10 novembre 2022

Notre société évolue tout au long de ces trois dernières années dans une instabilité continue. Les crises s'enchaînent et bousculent nos organisations et nos fonctionnements.

L'action publique est convoquée plus que jamais pour enrayer les effets violents de ces crises, pour protéger, pour ouvrir des voies nouvelles de développement vers une société plus résiliente, capable de prévenir et de faire face aux crises sanitaires, économiques, sociales et environnementales.

Une pandémie inconnue depuis un siècle, des bouleversements géopolitiques et la guerre en Ukraine, une accélération soudaine de l'inflation et la baisse brutale du pouvoir d'achat, la réalité toujours plus pressante du changement climatique, les dérèglements structurels d'une économie mondialisée qui montre ses limites ; cette situation est inédite et impacte en profondeur notre quotidien. Elle génère ainsi des incertitudes et des défis majeurs dont la concomitance constitue une vraie menace. Elle produit légitimement d'importantes inquiétudes chez nos concitoyens. Ces crises révèlent avec gravité, en effet, des défis auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Le **défi climatique** se traduit par la violence des dérèglements observés et par l'impérieuse nécessité d'adaptation et de transition de nos modes de vie, de production, de consommation.

Le **défi social** accentué par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, accentue la précarité et la crainte du déclassement.

Le **défi économique**, avec la hausse sans précédent de l'énergie, celle des matières premières, révèle les grandes fragilités de notre système économique et la nécessité d'une inflexion majeure pour une plus grande souveraineté, pour une économie plus relocalisée.

Le **défi démocratique** se traduit par la crainte d'un nombre croissant de nos concitoyens qui redoutent d'être les laissés pour compte d'un monde qui les ignore. Ils se sentent souvent à l'écart de l'action publique et impuissants pour en infléchir le cours.

Pour répondre à ces défis majeurs, la Région fait le choix, avec la plus grande détermination, d'accélérer son engagement dans des politiques de solidarité en direction des habitants comme des territoires, d'accompagner l'économie dans les transitions écologique et numérique, de

développer l'innovation et la formation vers les activités protectrices de notre environnement, de soutenir l'activité par un effort important d'investissement.

Ce volontarisme se met en œuvre malgré les incertitudes qui pèsent sur le budget de la Région. Ainsi la difficulté est grande de projeter à un horizon suffisant les trajectoires économiques et budgétaires sans cesse remises en cause. C'est donc dans ce contexte instable et menaçant que s'inscrivent nos orientations budgétaires 2023. Elles prennent en compte des charges dont le coût, considérablement augmenté par l'inflation, évolue plus vite que les recettes dont la Région dispose. Elles portent, dans un contexte financier difficile et incertain, les priorités que la Région a choisi d'engager.

François BONNEAU

1. Face aux crises, une ambition renouvelée et des priorités réaffirmées	4
A. Priorité à l'insertion et à la lutte contre la précarité.....	4
B. Priorité à la mise en place du nouveau modèle de développement économique au service de la relocalisation et de l'économie de proximité	4
C. Priorité à la transition écologique et énergétique et à l'adaptation au changement climatique.....	5
D. Priorité aux mobilités actives, collectives et décarbonées dans les territoires	6
E. Priorité à l'accès aux soins pour toutes et tous	6
F. Priorité à la proximité de l'action régionale et au développement solidaire et innovant de tous les territoires	7
2. Les nouvelles perspectives budgétaires consécutives à la reprise de l'inflation et à la crise énergétique.....	8
A. L'évolution de la recette de TVA articulée à l'inflation	8
B. Un projet de loi de finances pour 2023 avec des dotations de l'Etat largement insuffisantes pour faire face à l'inflation	14
C. Des recettes régionales en baisse face à une forte inflation	15
D. L'inflation, et particulièrement la hausse des dépenses ferroviaires liée à celle des coûts de l'énergie, sapent l'équilibre du budget régional.....	19
3. La mise en œuvre du cadre budgétaire de mandat en 2023.....	22
A. Le redressement de l'épargne brute à nouveau remis en cause par le financement du transport ferroviaire	22
B. Un programme d'investissement soutenu	23
C. Pluriannualité : stock des AE et AP et pilotage des engagements régionaux	23
D. Evolution prévisible de la dette régionale et de son coût dans le nouveau contexte financier.....	26
E. Des dépenses de personnel pour répondre aux défis du territoire	30
4. Propositions du Président	35

1. Face aux crises, une ambition renouvelée et des priorités réaffirmées

Nous avons plus que jamais la responsabilité et le devoir de répondre avec ambition aux défis climatiques, socio-économiques et démocratiques, en affirmant à nouveau en 2023 les priorités de l'action publique régionale que nous avons données à ce mandat :

- **Priorité à l'insertion et à la lutte contre la précarité**
- **Priorité à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement économique**
- **Priorité à la transition écologique et énergétique, à l'adaptation au changement climatique**
- **Priorité aux mobilités actives, collectives et décarbonées dans les territoires**
- **Priorité à l'accès aux soins pour toutes et tous**
- **Priorité au déploiement de l'action régionale dans la proximité des territoires**

A. Priorité à l'insertion et à la lutte contre la précarité

Dans le contexte d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat, il est de la responsabilité de la Région d'intensifier ses interventions contre la précarité. C'est pourquoi, la Région confortera son **« bouclier social » en 2023 qui vise à soutenir le pouvoir d'achat des familles** par la gratuité des transports scolaires et des manuels scolaires, par l'aide à l'acquisition d'ordinateur (20 € pour un boursier 6 parts) et du premier équipement professionnel (50 €), par l'aide à la licence sportive (20 €), par la cagnotte culture (20 €). C'est aussi le sens de l'augmentation de 10 % de l'enveloppe du fonds social lycéens et de la mise en place d'une tarification sociale des repas dans les lycées en 2023. Ce bouclier social trouvera aussi des traductions dans la nouvelle politique de soutien à la jeunesse pour laquelle l'information et l'accès aux droits seront facilités par la nouvelle plateforme « YEP'S Centre-Val de Loire ».

Par ailleurs, pour aider chaque jeune dans la préparation de son avenir, la Région s'engagera toujours plus pour la formation, l'éducation et l'orientation. C'est le sens de l'investissement dans les lycées : **Construction du nouveau lycée Joséphine BAKER à Hanches** (60 M€) qui ouvrira en septembre 2023 ; **Travaux de mise en accessibilité de 32 lycées** (34 M€) qui ont débuté cet été pour se terminer en 2024. C'est également l'objectif poursuivi par le fort engagement de la Région en faveur de la connaissance des métiers par les jeunes en vue de leur orientation.

La formation professionnelle sera elle aussi profondément mobilisée en 2023, avec la volonté de répondre au défi de l'emploi par les qualifications et les compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation. Le dispositif de développement des formations inclusives (DEFI) a fait ses preuves dans notre région. En 2023, la prise en compte de l'émergence des nouveaux métiers, de l'évolution du rapport au travail, de la création de nouvelles formations, notamment supérieures, seront au cœur de la politique régionale.

B. Priorité à la mise en place du nouveau modèle de développement économique au service de la relocalisation et de l'économie de proximité

L'indispensable infléchissement du développement économique vers plus de prise en compte des profondes mutations à opérer tant sur le plan du rapport à l'environnement que de la digitalisation des activités marquera les interventions de la Région en matière économique.

La compétence économique de la Région est reconnue. Son nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation renforcera cette compétence pour une région toujours plus innovante, plus attractive, plus écologique, plus sociale et engagée plus encore dans la relocalisation et la réindustrialisation de son territoire. C'est dans ce sens que **les premières actions du SRDEII seront déployées dès 2023**, et au cours des années qui suivront, pour accélérer les transitions en amplifiant la recherche et l'innovation technique et sociale. L'adaptation des activités économiques face aux effets du changement climatique et aux vulnérabilités associées, la territorialisation et le développement de l'économie circulaire seront fortement soutenus.

Par ailleurs, la Région sera attentive à la raréfaction du foncier disponible en lien avec la loi climat et résilience afin de concilier le nécessaire développement économique et la préservation des surfaces naturelles, agricoles et forestières. Le soutien aux filières d'avenir et aux métiers émergents sera également priorisé.

L'agriculture, secteur économique majeur dans notre région, en plus de faire face à l'enjeu du renouvellement des générations et de l'emploi, doit réaliser dans les prochaines années une transition profonde afin que soient pris en compte à la fois les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ainsi que les attentes sociétales d'une alimentation durable et relocalisée.

C. Priorité à la transition écologique et énergétique et à l'adaptation au changement climatique

L'urgence climatique appelle une accélération de l'adaptation des modèles de production et de consommation au changement climatique, dont une partie est d'ores et déjà irréversible.

C'est dans cette perspective que la Région mettra en place dès 2023 une **Agence Régionale Energie et Climat : AREC**. Cette agence fédèrera à l'échelle de la Région l'ensemble des acteurs et des structures existantes avec pour enjeux la sobriété énergétique, la rénovation thermique accélérée des logements, des bâtiments tertiaires et des entreprises, l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le développement des réseaux d'avitaillement. Ce projet volontariste constituera pour notre Région dans son ensemble, pour les habitants, pour les collectivités locales et pour les entreprises, un enjeu pour agir de manière efficace et rapide contre le réchauffement climatique. **L'accélérateur des transitions** sera également un outil disponible à partir de 2023 pour les chefs d'entreprise engagés dans la transition écologique.

Ces transitions et adaptations trouvent aussi des traductions très directes dans nos territoires, au quotidien. Les contractualisations successives de la Région avec les territoires ont mis l'enjeu environnemental au cœur des engagements mutuels. **La nouvelle génération de CRST qui liera la Région et les territoires permettra de renforcer l'ambition et les moyens au service du défi climatique** en poursuivant le développement de la mise en performance énergétique, en renforçant la préservation et la reconquête de la biodiversité, en accélérant les transformations urbaines afin de réduire les îlots de chaleur.

Enfin, la Région engagera son plan de renaturation avec notamment la **plantation d'arbres et de haies dans le cadre du projet 1 lycée = 1 arbre et avec l'expérimentation** de la revégétalisation au sein des cours des lycées. Dès 2023, une dizaine de lycées seront concernés.

D. Priorité aux mobilités actives, collectives et décarbonées dans les territoires

La Région est engagée dans un important investissement ferroviaire permettant le développement des mobilités collectives décarbonées. La reconquête des lignes du quotidien, qui étaient considérées par beaucoup comme condamnées, est aujourd'hui bien engagée pour notre région. Elle contribue à favoriser le déploiement des transports de demain au service de tous les territoires. **La réouverture de la ligne Tours-Loches, avec un renforcement de l'offre** de 2,5 allers-retours par jour à 6 depuis le 29 août trouvera sa traduction budgétaire en année pleine en 2023. Les nouvelles rames, les lignes rénovées, l'augmentation des offres et la préservation des tarifs, couplées à un réseau de cars performant attestent du volontarisme régional afin que la mobilité soit accessible à toutes et tous, partout sur le territoire. **Le coût en est certes bien réel pour la Région.**

Une première étape de la mise en place de la **gratuité des transports Rémi pour les 18-25 ans** avec la gratuité des transports le week-end pourrait avoir lieu en 2023, **en fonction de l'évolution des capacités budgétaires de la Région.**

Afin de pouvoir poursuivre le développement de ces mobilités décarbonées la Région est très attentive à contenir les augmentations liées aux coûts de l'électricité utilisée pour l'alimentation des trains. L'inflation déraisonnée qui sévit doit être au plus vite jugulée pour que notre collectivité comme nos entreprises puissent assurer leur fonctionnement.

La mobilité pour tous les territoires nécessite toujours plus d'innovation notamment par le déploiement des **nouvelles mobilités rurales qui seront expérimentées pour l'autopartage dès 2023.**

Par ailleurs, le développement de l'usage du vélo sera à nouveau favorisé à travers le **déploiement du plan vélo**, avec l'aide au financement de nouvelles voies cyclables du quotidien en milieu rural ou en périphérie urbaine au sein des CRST, avec l'aide à l'achat de vélos dès janvier 2023 ou encore avec la mise en service d'abris vélos dans les gares (déjà 7 sont réalisés). Enfin, le vélo représente une filière d'avenir, investie par la Région avec le lancement de CYGO (Cycles Grand Ouest), première filière française interrégionale de fabrication de vélos réunissant la Bretagne, les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire.

E. Priorité à l'accès aux soins pour toutes et tous

La Santé est une priorité forte en Région Centre-Val de Loire. Le soutien à l'accès aux soins constitue un engagement fort et durable pour la Région Centre-Val de Loire. Il se décline au travers du plan de l'ouverture des MSP (208 en fonctionnement avec 372 médecins en exercice) et au travers de l'ouverture engagée récemment des centres de santé et du recrutement de médecins salariés qui seront près de 40 dès la fin de cette année 2022.

En effet, **depuis l'adoption du plan santé il y a seulement 3 ans, les résultats significatifs ont été obtenus** : création du Gip Pro Santé, ouverture de centres de santé, recrutement de médecins salariés pour y exercer, succès des acteurs du territoire pour obtenir une nouvelle université de médecine, un nouveau CHU et 200 médecins formés en plus en région, objectif de 1800 étudiants infirmiers en Centre-Val de Loire.

En 2023, l'action régionale pour la santé se poursuivra avec le développement du recrutement de médecins salariés, avec une nouvelle étape de développement pour **des formations sanitaires et sociales**. Enfin, **les résidences pro santé commenceront leur déploiement dans les départements** pour favoriser et améliorer l'accueil des internes et stagiaires en santé dans notre région au plus près des territoires. Si la crise de l'hôpital public n'est pas de la responsabilité des

collectivités territoriales, la Région entend y répondre en accroissant sensiblement le nombre de personnels paramédicaux formés et en favorisant l'accueil d'internes et de stagiaires.

F. Priorité à la proximité de l'action régionale et au développement solidaire et innovant de tous les territoires

La Région est résolument une collectivité du quotidien et de l'action en proximité : transports interurbains et scolaires, lycées, formation professionnelle des demandeurs d'emploi avec des offres et des parcours de formation sur-mesure au plus près des territoires et en lien étroit avec les besoins de l'économie, accompagnement des entreprises dans le développement de leurs projets et dans leurs transformations pour répondre aux défis sociaux, numérique, transition écologique, partenariats nourris et soutien continu aux collectivités locales pour l'aménagement du territoire, accompagnement des jeunes dans leur orientation, accès aux soins, soutien aux pratiques et à l'offre culturelles... En effet, la culture, en ce qu'elle favorise la cohésion sociale, est une des réponses et une ambition maintenue, nécessaire aux enjeux de développement et de solidarité des territoires.

Dans ce contexte, la territorialisation de l'action régionale s'est imposée comme une condition nécessaire à l'efficacité de l'action publique régionale et au déploiement de l'offre de service de proximité et de services à la population. L'année 2023 constituera une nouvelle étape de cette territorialisation avec **la transformation des Espaces Région Centre, présents dans cinq départements en Maisons de la Région** pour renforcer le dialogue en proximité dans les domaines de l'économie, des mobilités, du développement territorial ou encore de l'accompagnement des fonds européens. Le Loiret verra également s'ouvrir un tel espace d'accueil et d'accès aux services régionaux.

La concertation continue entre la Région et les territoires est un élément essentiel à la réussite de la territorialisation. Elle est motivée par la nécessité de répondre aux enjeux de transformation des territoires autour des défis sociaux, démocratiques et écologiques. Des changements durables et profonds sont à l'œuvre et réinterrogent les formes et les finalités de l'action publique. **Ces enjeux motivent le nouveau cadre des contrats entre la Région et les territoires (CRST).** Ces contrats favoriseront le déploiement des moyens, la proximité avec les élus locaux et la présence territoriale des élus régionaux, ainsi que la traduction plus concrète pour les habitants de l'action régionale, partout sur le territoire. Dès 2023, le dialogue direct avec les territoires et leurs habitants, leurs élus s'intensifiera au niveau des bassins de vie. Ces rendez-vous seront importants pour le partage des orientations, pour décider des actions à soutenir.

Enfin, c'est dans cette volonté de proximité territoriale que la Région souhaite soutenir la dynamique des tiers-lieux. Ce sont des espaces de grande proximité dont l'action se construit, suivant la nature du projet, à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un EPCI ou même d'un bassin de vie. C'est pourquoi la Région se mobilisera en 2023 pour favoriser le maillage des tiers-lieux, permettre l'accessibilité et l'émergence des démarches, accompagner la professionnalisation des projets et accentuer les coopérations dans un objectif de territorialisation.

Ces priorités pour 2023, avec leurs prolongements nécessaires sur les années suivantes, s'inscrivent pleinement dans les orientations de mandatures définies fin 2021. Elles se traduisent nécessairement dans le contexte budgétaire très contraint et particulièrement instable que nous connaissons.

2. Les nouvelles perspectives budgétaires consécutives à la reprise de l'inflation et à la crise énergétique

A. L'évolution de la recette de TVA articulée à l'inflation

Plus que par le passé, du fait de la part prépondérante qu'occupe aujourd'hui la TVA, les recettes régionales vont avoir une forte sensibilité à la conjoncture. La définition de la trajectoire budgétaire ne peut s'affranchir des éléments rappelés ci-dessous. Les études économiques dont il est fait état rappellent le caractère malheureusement aléatoire de la prospective en temps de crise et la difficulté à prévoir à plus de quelques mois la réalité de l'inflation et de l'évolution du PIB.

L'inflation et les difficultés d'approvisionnement cassent la dynamique économique engagée post-COVID

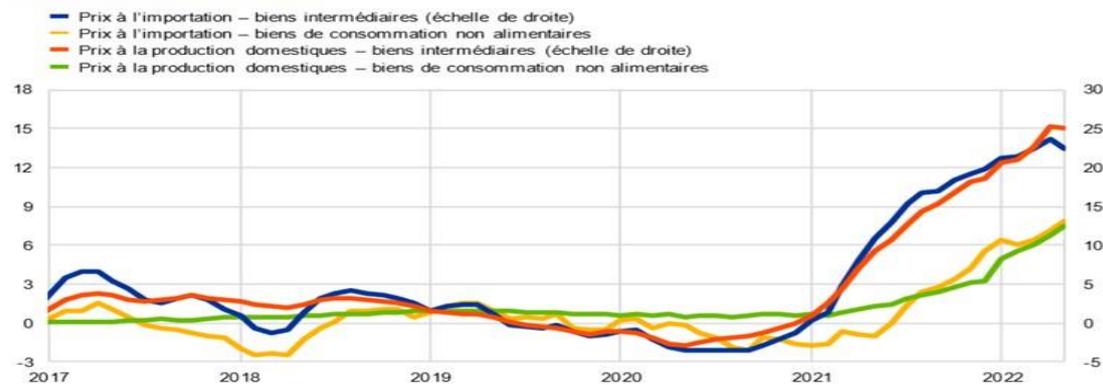
Après un fort rebond, les principales économies subissent un ralentissement conjoint de leur l'activité. Alors qu'en début d'année 2022, de bonnes perspectives de croissance se dessinaient dans le monde et que l'inflation était perçue comme largement transitoire, les fondamentaux économiques ont, en moins d'un an, radicalement changé par la conjonction inédite de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation.

Notamment, l'agression de l'Ukraine par la Russie pèse ainsi fortement sur la croissance mondiale entraînant notamment dans son sillage une problématique d'approvisionnement en termes de matières premières et une accélération de la hausse des prix déjà constatée depuis le début de l'année. Difficile d'imaginer le 24 février 2022, jour de l'invasion russe de l'Ukraine, que deux pays pesant seulement 2 % du PIB et du commerce mondial selon l'OCDE, feraient replonger en moins de 6 mois la planète dans la crise. Malgré leur poids, l'Ukraine et la Russie sont une des principales références du commerce de céréales et d'énergie, la guerre a ainsi fortement contribué à faire exploser les prix.

Ensuite, les répercussions liées à la forte inflation sur le pouvoir d'achat, les contraintes persistantes sur l'offre et la montée de l'incertitude exercent de fait un effet modérateur sur l'économie avec en premier lieu, les entreprises qui sont confrontées, outre des perturbations de leurs chaînes d'approvisionnement, à une hausse de leurs coûts de production. Les tensions en amont sur les prix à la consommation des biens industriels non énergétiques ont ainsi continué de s'accumuler à tous les stades de la chaîne des prix.

Indicateurs des tensions en amont de la chaîne des prix

(variations annuelles en pourcentage)



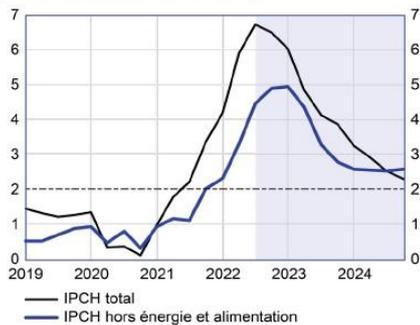
Sources : Eurostat et calculs de la BCE.

Note : Les dernières observations se rapportent à mai 2022.

Ces tensions sur les coûts se sont donc encore accrues pour atteindre de nouveaux points hauts historiques en particulier pour l'énergie mais aussi pour certains métaux. En effet, outre le renchérissement des produits alimentaires qui s'est accentué du fait du conflit ukrainien, la forte hausse des prix de l'énergie a constitué, en 2022, la principale composante de l'inflation (IPCH) pour près de 40 %. Le prix du gaz a en effet fortement augmenté (+119 %) à la suite, là encore, de pénuries d'approvisionnement avec comme conséquence une aggravation du choc énergétique.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuâtre.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance en %, contributions en points de pourcentage, moyenne annuelle)

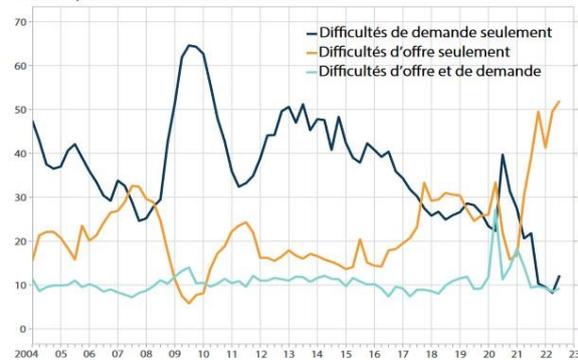


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuâtre.

Le retour de l'inflation devient donc la principale préoccupation mondiale et se traduit par une hausse de prix continue et inédite dans son ampleur en rythme mensuel dans les principales économies avancées et se propage de plus en plus au secteur des services. La problématique d'offre devient donc générale touchant désormais aussi bien les secteurs productifs comme l'industrie que les services et peut prendre plusieurs formes : problèmes d'approvisionnement, manque d'équipement, mais aussi parfois manque de personnel. Les difficultés de recrutement se situent, en effet, elles aussi à des niveaux inédits, dans un contexte de dynamisme récent de l'emploi salarié.

► 1. Difficultés d'offre et de demande dans l'industrie manufacturière

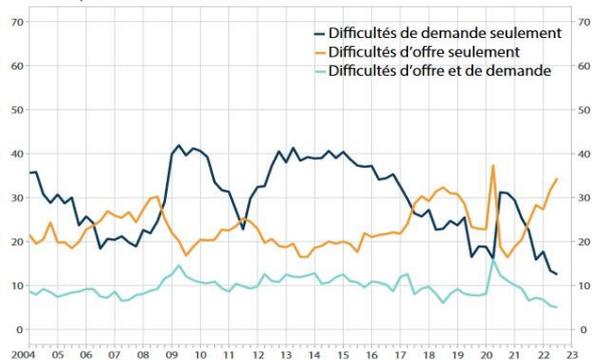
% d'entreprises déclarant de telles difficultés



Note : les résultats sont pondérés par les chiffres d'affaires.
Dernier point : juillet 2022.
Source : Insee, enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie

► 2. Difficultés d'offre et de demande dans les services

% d'entreprises déclarant de telles difficultés



Note : les résultats sont pondérés par les chiffres d'affaires.
Dernier point : juillet 2022.
Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans les services

L'inflation annuelle s'est donc globalement accélérée en zone euro pour atteindre 8,9 % en juillet dernier. Si globalement l'ampleur de la hausse reste plus limitée en France avec une inflation à 6,1 % en juillet dernier et projetée par l'INSEE autour de +6,5 % en décembre

2022 (contre 7,6 % dans la zone euro et 8,3 % dans l'UE selon la Commission européenne), les perspectives poursuivent encore globalement une tendance haussière avec un pic attendu pour cet hiver selon le scénario central établi en juin dernier par la Banque de France aujourd'hui révisé comme suit.

	2019	2020	2021	2022	2023 ^{a)}	2024
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	{ 0,8 ; - 0,5 }	1,8
IPCH ^{b)}	1,3	0,5	2,1	5,8	{ 4,2 ; 6,9 }	2,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel.

a) Les fourchettes de prévisions pour 2023 (et les prévisions pour 2024) ont été établies autour d'un scénario de référence avec des hausses du PIB réel de 0,5 % et de l'IPCH de 4,7 %.

b) À la différence de celles du gouvernement ou de l'Insee qui portent sur l'indice des prix à la consommation (IPC), nos prévisions d'inflation portent sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En août 2022, selon l'Insee, la hausse sur un an de l'IPCH s'établit à 6,6 %, à comparer à 5,9 % pour l'IPC. L'écart d'évolution entre les deux indices devrait toutefois se réduire à terme si les prix de l'énergie (davantage pondérés dans l'IPCH) se replient.

Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

En matière d'évolution du PIB, ce scénario pourrait se matérialiser en 3 phases distinctes :

- une résilience meilleure que prévue jusqu'à la fin 2022,
- un net ralentissement à partir de l'hiver prochain dont l'ampleur serait entourée d'incertitudes très larges sur 2023,
- une reprise de l'expansion économique en 2024.

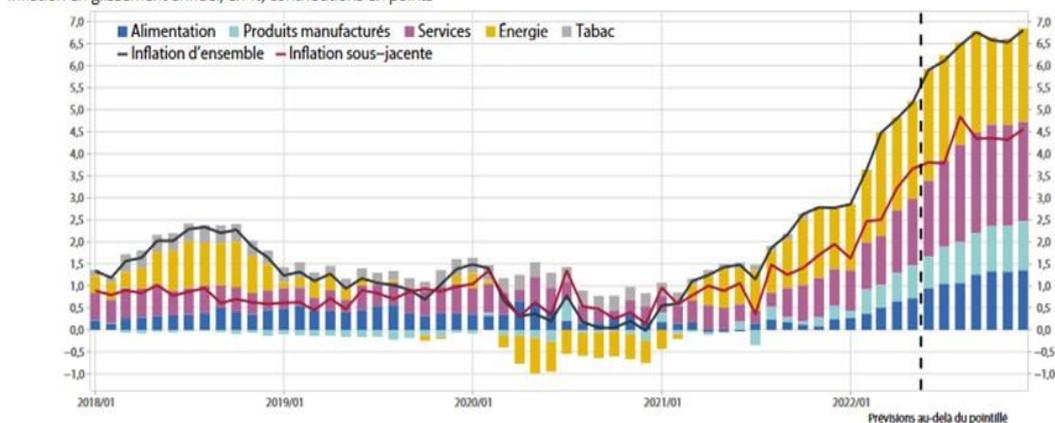
Néanmoins, il est à noter que compte tenu du manque de lisibilité actuelle à moyen terme, une détérioration prolongée de la capacité de production de l'économie de la zone euro, la persistance de prix élevés de l'énergie et des produits alimentaires et donc une hausse des anticipations d'inflation au-dessus de la cible de la BCE n'est à ce stade pas à exclure.

En effet, la conjugaison de l'ensemble des facteurs énoncés ci-dessus dont, notamment un conflit enkysté sur la durée, assombrit donc assez nettement toutes perspectives pour la fin d'année 2022 et au-delà.

L'évolution des prix au cours des prochains mois dépendra de plusieurs facteurs : les mouvements des cours internationaux de l'énergie et des matières premières, la valeur de l'euro sur le marché des changes, la vitesse et le degré de transmission des hausses passées des prix de production (y compris leur composante salariale) aux prix à la consommation, les politiques publiques de limitation des prix, en particulier ceux de l'énergie.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

Inflation en glissement annuel, en %, contributions en points



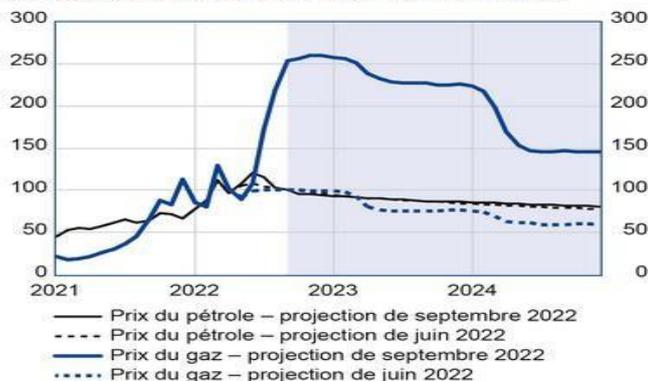
Source : Insee

En premier lieu, de nouvelles perturbations dans l'approvisionnement en énergie en zone euro pourraient faire craindre un hiver compliqué avec des possibles mesures de rationnement pour les entreprises et les ménages malgré les stratégies de contournement

actuellement mises en œuvre et une trajectoire des prix des énergies toujours marquée à la hausse.

Graphique 1 : Trajectoire de référence attendue des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et juin 2022

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)

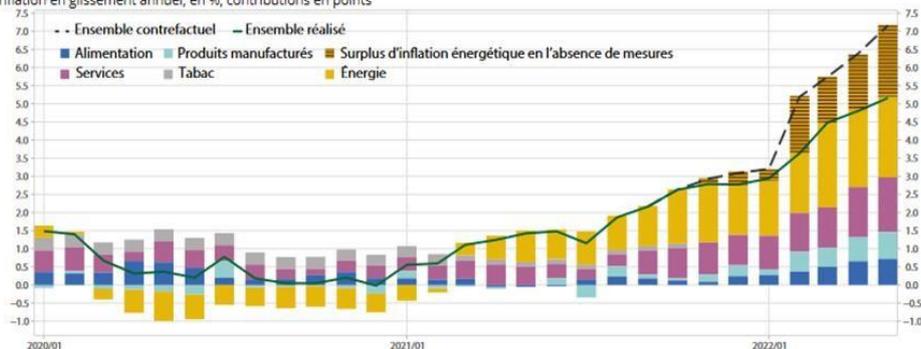


Source : Eurosysteme, projections Eurosysteme sur fond bleuté.

Néanmoins, comme le montre le graphe ci-dessous, les boucliers tarifaires et remises à la pompe contribueraient directement à atténuer l'inflation d'ensemble d'environ 2,5 points de pourcentage en septembre.

► 1. Inflation contrefactuelle estimée sans bouclier tarifaire et sans remise à la pompe, et inflation d'ensemble finalement observée

Inflation en glissement annuel, en %, contributions en points



Source : calculs Insee

Le cœur de la problématique reste donc l'approvisionnement, les acteurs économiques étant « invités » à réfléchir aux moyens de diminuer durablement leur dépense énergétique mais dans le même temps doivent réduire sans délai leur consommation de manière à agir en amont d'éventuels « délestages » au cœur de l'hiver.

Une situation internationale durablement dégradée pourrait donc contribuer à détériorer davantage la confiance des ménages et le moral des entrepreneurs et aggraver les contraintes d'offre, tandis que les coûts de l'énergie et des produits alimentaires pourraient demeurer durablement plus élevés.

D'autres facteurs de risques identifiés, parmi lesquels le poids des dettes des Etats lié aux aides massives engagées depuis plus de deux ans ou encore l'instabilité sociale portée par un mécontentement grandissant sur des questions de pouvoir d'achat, renforcent l'incertitude et pourraient faire basculer les économies vers une récession généralisée grevant les recettes attendues alors même que les dépenses continueraient à se stabiliser de fait à un niveau élevé lorsqu'en parallèle la hausse des taux d'intérêts résultent de la normalisation forcée des politiques monétaires.

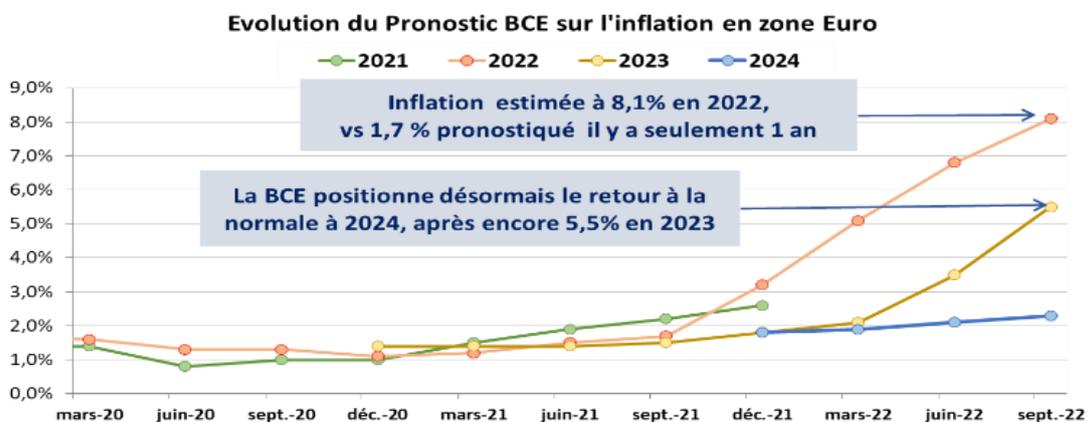
Les prévisions de croissance sont de ce fait revues régulièrement à la baisse, les consensus actuels tablent sur une croissance 2022 autour de 2,5 - 2,7 % contre 4 % prévue initialement. Par la suite, deux thèses s'opposent : un net ralentissement de l'activité ou une bascule vers une récession généralisée. Dans le premier cas, la croissance pourrait être attendue à un niveau inférieur à 1 % en 2023, puis accélérerait sur la période 2024 avec +1,8 %. Mais une projection plus défavorable de la Banque de France assise sur un niveau d'inflation encore au-delà de la cible BCE dont la « régulation » est aujourd'hui projetée par l'institution à l'horizon 2024 tient également la corde. Dans cette configuration, la récession pourrait s'installer en 2023 avant qu'une reprise partielle ne se matérialise en 2024 avec une croissance plus molle que celle anticipée.

Les aléas susceptibles d'affecter ces prévisions demeurent bien sûr importants, qu'ils soient géopolitiques, énergétiques voire aussi sanitaires (avec le risque d'une nième vague de Covid-19), climatiques (avec les conséquences de la sécheresse) ou plus directement économiques avec les conséquences du resserrement des politiques monétaires.

En effet, les décisions de la BCE s'accompagnent d'un dilemme politique. Avec la flambée des prix de l'énergie, le pouvoir d'achat est en berne et le risque de récession dans l'Union européenne augmente. Cette possible récession pourrait être amplifiée par des mesures agressives de la BCE, en particulier avec la hausse des coûts d'emprunt pour les acteurs publics alors même que ceux-ci se mobilisent pour apporter des aides aux secteurs les plus touchés par la crise.

L'inflation s'accompagne d'un resserrement des politiques monétaires et d'une remontée rapide des taux d'intérêts...

Face à toutes ces incertitudes et, en premier lieu, à l'inflation galopante, les banquiers centraux ont dû ajuster des politiques monétaires résolument accommodantes jusqu'alors et ont revu drastiquement leurs pronostics.



Ainsi, face à l'emballement des prix et après 11 ans de baisse continue, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de frapper fort en relevant les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 50 points de base (contre 25 bps initialement attendus) en juillet dernier accompagnant une hausse des taux déjà enclenchée depuis le début d'année. La BCE affirme désormais vouloir combattre l'inflation « même au risque d'une croissance plus faible et d'un chômage plus élevé » comme l'indique courant 2022 un membre du directoire. Ses dernières prévisions de croissance ont été revues à la baisse notamment sur l'année 2023 et sont désormais de 3,1 % en 2022, 0,9 % en 2023 et 1,9 % en 2024.

Avec cette décision, complétée début septembre par une seconde remontée de 0,75 %, la BCE tire un trait sur les taux négatifs, engageant rapidement la normalisation de sa

politique monétaire et emboitant le pas de la Réserve Fédérale américaine qui devrait agir à nouveau dans les prochaines semaines avec une hausse anticipée a minima du même ordre.

Entre casser l'inflation et accompagner la croissance, les banquiers centraux ont fait leur choix. Juguler l'inflation devient donc leur priorité absolue même si cela doit s'accompagner d'un processus récessif. C'est d'autant plus l'approche adoptée par la BCE que la baisse de la devise européenne face au dollar – l'euro étant tombé à 0,99 dollar fin août, soit le plus bas depuis sa mise en circulation en 2002 - est de nature à encore renforcer l'inflation en zone euro. Cela devrait donc a priori pousser la BCE à conserver une ligne dure en matière de hausse des taux et d'envisager probablement des relèvements complémentaires au cours des prochains mois, et ce, malgré les risques de récession.

L'approche désormais adoptée par elle, s'agissant de la trajectoire des taux d'intérêt, est de fonder ses décisions réunion par réunion, l'évolution des taux directeurs restera donc extrêmement dépendante des données et informations disponibles et contribuera à assurer que sa cible de retour à une inflation à 2 % à l'échéance 2024, soit atteinte.

...qui renchérit les différents besoins de financement de la Région

Ce nouveau pilotage génère une forte nervosité des marchés financiers et accentue le flou sur l'amplitude et le rythme de la hausse accroissant de fait la volatilité des courbes et la frilosité des investisseurs dans ce contexte de taux incertain. Le pilotage de dette en termes de lisibilité des éventuelles opportunités à capter sur la gestion du stock mais également sur la contractualisation de nouveaux emprunts devient donc plus complexe pour la Région.

Ce nouveau paradigme concerne pour la Région à la fois la gestion court terme avec des modalités de gestion de trésorerie nécessairement revues dès le passage en territoire positif des taux courts (fin des émissions à taux négatifs sur les NEU CP, ré-interrogation du pilotage intégrant la mobilisation effective des lignes de trésorerie) mais également le long terme dont la hausse du taux moyen, même si elle va être, de fait, constatée, demeure néanmoins mesurée par les campagnes de sécurisation à taux fixe de l'encours (75 %).

Sur l'année 2022, la Région a néanmoins anticipé, dès début février, cette hausse des taux en contractualisant notamment, pour 96,8 M€, les 4 tranches obligataires dédiées au portage des TET sur des maturités courtes (de 1 à 3 ans) donc particulièrement impactées par le changement de politique monétaire. La quasi-intégralité du besoin 2022 de cette thématique est désormais couverte et génère des frais financiers globaux de mois de 1 M€ alors que ces mêmes frais seraient chiffrés à plus de 4 M€ si les opérations avaient lieu aux conditions actuelles.

Dans la même logique d'anticipation, mais dans un marché de plus en plus tendu (hausse des taux, attentisme des investisseurs), c'est une tranche obligataire de 77,5 M€ qui a été également contractualisée courant du second trimestre via le programme obligataire sur des maturités plus longues.

B. Un projet de loi de finances pour 2023 avec des dotations de l'Etat largement insuffisantes pour faire face à l'inflation

Des dotations toujours en baisse

Entre 2017 et 2022, la DCRTP et la DTCE des Régions ont respectivement enregistré une baisse de 207 M€ et 108 M€ pour financer des mesures qui ne les concernent pas (principalement à destination du bloc communal). En 2022, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des Régions a atteint 467 M€.

Pour 2023, le Gouvernement propose d'appliquer une nouvelle minoration de la DCRTP des Régions de 15 M€ et de supprimer la part restante de la DTCE des Régions qui représente 15,8 M€ au titre des variables d'ajustement pour financer des mesures qui ne les concernent pas.

Une dotation de compensation de baisse des frais de gestion

Les états annexés au PLF 2023 estiment que la poursuite de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la baisse de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des établissements industriels qui avait été mise en œuvre par la loi de finances pour 2021 vont avoir pour conséquence de diminuer de nouveau de 70 M€ les frais de gestion de CVAE et de cotisation foncière des entreprises (CFE) alloués aux Régions (soit une baisse de - 24 %). A la différence du PLF 2022 où le Gouvernement avait, à l'issue de négociations avec Régions de France, déposé un amendement au cours de l'examen parlementaire instaurant une dotation de compensation à hauteur de 107 M€, le PLF 2023 prévoit dès son dépôt une dotation de compensation aux Régions dotée de 91 M€.

Pour rappel, une fraction des frais de gestion relatifs à la CFE, à la CVAE et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux Régions en compensation de la dotation générale de décentralisation (DGD) dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle intervenue en 2014. En raison de la poursuite de la baisse des impôts de production décidée par le Gouvernement, ces frais de gestion alloués aux Régions connaissent une nouvelle baisse. Des discussions sont en cours pour s'assurer que les Régions percevront un montant équivalent aux ressources perçues en 2022 au titre du financement de la formation professionnelle.

Une nécessaire traduction financière du protocole État / Régions en faveur des formations sanitaires et sociales

Le 14 mars 2022, la Présidente de Régions de France a signé avec le Premier ministre Jean Castex un protocole visant notamment à pérenniser les créations de places et les revalorisations salariales mises en œuvre par le Ségur de la Santé, en actant à termes 273 M€ de financements supplémentaires.

Conformément au protocole, une première traduction législative d'un montant de 191,4 M€, via une attribution complémentaire de TICPE, devait être inscrite au sein du PLF 2023. A ce stade, cette compensation ne figure pas dans le texte, le Gouvernement pourrait procéder par amendement au cours de l'examen parlementaire. Un courrier va être adressé à la Première ministre afin de rappeler les engagements qui ont été décidés conjointement au sein du protocole.

Pour rappel, le protocole signé prévoit que « *à partir de la rentrée 2023, le nouveau socle de financement apporté par l'État aux Régions, par le biais d'une fraction de TICPE, comprendra les éléments ci-dessous :*

- *La compensation issue du transfert de compétence initial ;*
- *La prise en charge par l'État de la pérennisation des places initialement créées dans le cadre de France Relance ;*

- *La prise en charge par l'État des conséquences sur le coût des formations des accords du Ségur de la santé, à hauteur de 42,3 millions d'euros par an ;*
- *La participation de l'État à l'effort d'investissement sur le parc d'instituts de formation, à hauteur de 50 millions d'euros par an. »*

C. Des recettes régionales en baisse face à une forte inflation

Le poids de la TVA dans le panier de recettes de la Région en fait, de facto, le déterminant essentiel de la trajectoire de ces recettes dans la durée. Elle est, de plus, le seul élément de dynamisme dans les recettes des Régions.

Comme mentionné ci-dessus la maîtrise de la trajectoire budgétaire de la collectivité nécessite donc, en premier lieu, de tirer les conséquences de l'évolution attendue du PIB national. Elle est aujourd'hui basée sur la prévision de croissance en volume et les perspectives d'inflation. Ainsi, la hausse des prix constatée cette année et anticipée pour 2023, bien supérieure à ce qui était encore imaginé il y a un an, nous conduit à anticiper un niveau de recettes plus élevé sur le mandat, toute chose égale par ailleurs.

Les recettes de TVA perçues par la Région

Les recettes régionales ont été modifiées par l'introduction de recettes de TVA en lieu et place de la DGF (à partir de l'exercice 2018) et de la CVAE (à partir de l'exercice 2021). Ces deux « fractions » de TVA ne connaissent pas les mêmes règles de versement par l'Etat, ni les mêmes garanties (la fraction DGF étant garantie au niveau de la DGF 2017). Cependant, elles connaissent la même norme d'évolution, basée sur les encaisses réelles de TVA au niveau national et peuvent donc être traitées de manière équivalente pour l'estimation des recettes régionales.

Concernant les prévisions 2022 de cette recette, nous avons appliqué une norme d'évolution de 5 % telle que prévue dans les estimations de la loi de finances pour 2022. La recette de TVA 2021 fraction CVAE était connue à l'avance puisque fixée en référence à la CVAE 2020. En revanche, la recette 2021 de la fraction DGF n'a été constatée qu'à la fin de l'exercice. La DM1 2022 a pris en compte cette nouvelle prévision de recette de TVA part DGF basée sur le produit constaté en 2021.

Après la DM1 2022, la recette de TVA inscrite s'élevait donc à 591,2 M€ soit 58 % des recettes dites institutionnelles et près de 50 % des recettes de fonctionnement totales de la collectivité. La loi de finances rectificative pour 2022, anticipant une croissance solide en 2022 et une inflation plus forte que prévu, a établi une prévision d'évolution de la TVA plus forte pour 2022, à +9,74% par rapport au produit 2021. Il vous est proposé à la DM2 présentée à cette même session de porter la prévision de recette de TVA régionale pour 2022 à 616 M€, soit **61,6% des recettes institutionnelles régionales**.

La détermination de la trajectoire de cette recette est donc devenue centrale dans la capacité de la Région à piloter son épargne brute pour un exercice donné et donc, par extension, pour esquisser des perspectives pluriannuelles crédibles.

La décomposition des deux fractions de TVA peut être appréhendée comme suit :

⇒ Fraction TVA DGF

Cette recette a évolué de la manière suivante :

CA 2018	188,4 M€
CA 2019	192,4 M€
CA 2020	179,7 M€ (mais garantie à 180,5 M€)
CA 2021	205,6 M€

La recette de TVA est donc en hausse de 6,8 % en 2021 par rapport à 2019. Les données INSEE sur l'évolution du PIB durant cette période sont les suivantes :

Année	PIB nominal	Evol en valeur	Evol en volume
2018	2304,8		
2019	2354,9	2,2%	1,8%
2020	2302,9	-2,2%	-7,8%
2021	2500,9	8,6%	6,8%

L'évolution nominale du PIB constatée ex-post par l'INSEE est donc de +6,2 % entre 2019 et 2021.

Pour l'établissement du BP 2021, la recette estimée de TVA était de 182 M€. Cette prévision s'est révélée trop faible notamment du fait d'une prise en compte insuffisante de l'effet valeur (1,6 % d'inflation en 2021). Sur 2022, la revalorisation du produit à 215,6 M€ (soit 4,6 M€) a été prise en compte en DM1 compte tenu de l'application du taux d'évolution de la TVA de 5 % en 2022 sur la base du montant définitif 2021 (soit 205 M€ pour une estimation au moment de l'établissement du BP 2022 de 195 M€).

En DM2 est proposé un nouvel ajustement au vu des prévisions de la LFR. Le nouveau produit est estimé à 224,1 M€.

⇒ Fraction TVA CVAE

La loi de finances 2022 a stabilisé le périmètre de calcul de la fraction de TVA remplaçant la CVAE. La base de calcul de la fraction de TVA CVAE 2022 lié :

FRACTION TVA CVAE 2022	
CVAE 2020	321,8 M€
PEREQUATION 2020	11,7 M€
PEREQUATION 2021	1,9 M€
FNGIR 2021	24,1 M€
TOTAL	359,5 M€

A cette base, il faut ajouter les conséquences du dynamisme attendu de la TVA nationale. Les premiers éléments communiqués par la DRFIP, sur le produit projeté 2022 de cette

fraction sont basés sur le rapport entre le produit de TVA définitif 2021 et celui de TVA nette 2022 prévue en LFI, soit +2,89 %.

L'évolution notifiée à ce jour est donc basée sur cette évolution et s'applique sur l'ensemble des éléments composants le produit tels que décrits ci-dessus. Le produit notifié à ce stade est de 369,9 M€.

Le produit définitif 2022, pour cette fraction, ne sera connu que début 2023 au vu de l'exécution définitive 2022. En revanche, en appliquant à la « fraction CVAE » la même norme d'évolution que pour la « fraction DGF », le produit anticipé avec l'intégration du FNGIR serait donc de 391,9 M€ pour 2022, montant proposé en DM2.

Cette évolution est bien évidemment à mettre en parallèle des évolutions très rapides des charges en lien avec l'inflation.

Ainsi, à fin 2022, les deux fractions de TVA auront un périmètre stabilisé – sauf nouvelle réforme du mode de calcul des recettes régionales – et une norme d'évolution commune. Il est donc possible, pour 2023, de raisonner à partir d'un bloc cohérent de recettes de TVA dont le produit à fin 2022 sera, comme indiqué précédemment, de 616 M€.

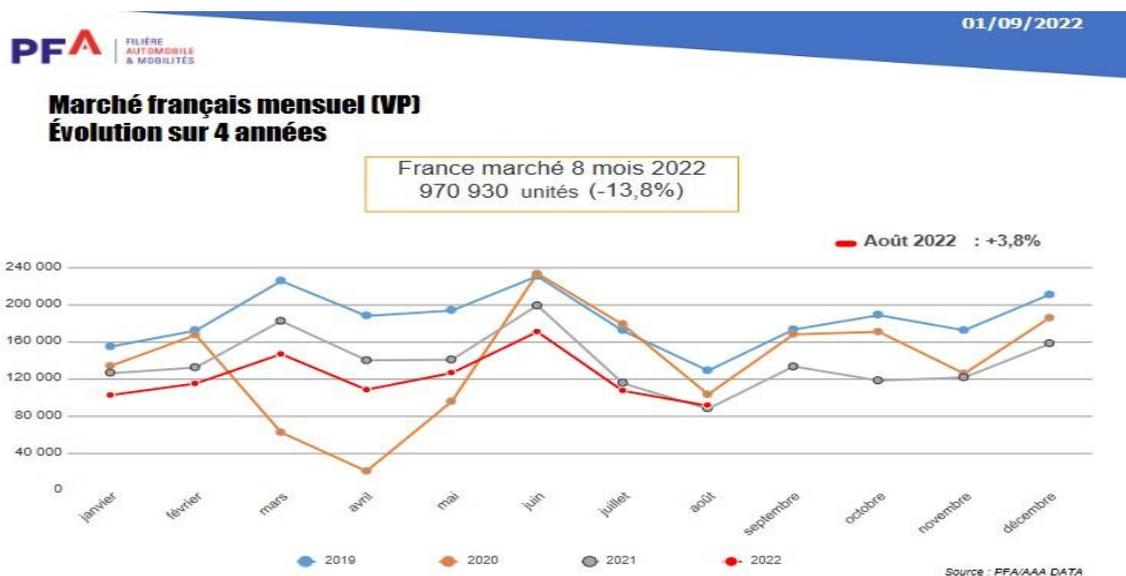
Cela emporte comme conséquence, en termes de prospective régionale, qu'un écart de 1% de prévision de croissance ou d'inflation entrainera une modification de 6 M€ de recettes pour 202.

Tout « à-coup », qu'il soit en termes d'activité ou sur un éventuel ralentissement (ou accélération) de l'inflation, qu'il soit endogène ou lié à des facteurs exogènes, rend par nature ce produit extrêmement volatile et entraine par extension une difficulté à prévoir en cohérence l'évolution de cette recette à moyen terme.

⇒ **Hors TVA, des recettes institutionnelles en baisse**

Une crise persistante du marché automobile

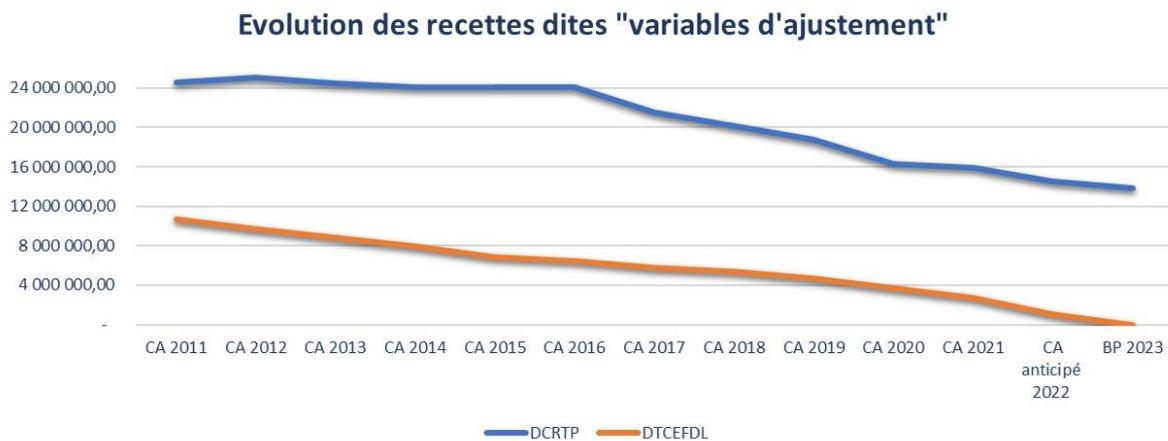
Le marché automobile français enregistre depuis plus d'un an une baisse.



En Région Centre-Val de Loire, les ventes de véhicules neufs sont effectivement en forte diminution, -21,4 % (en année glissante), par rapport à 2021, année historiquement basse, et à -42,8 % par rapport à 2019, année de référence. La vente de véhicules dits moins polluants (que la Région exonère à hauteur de 50% en 2022) se développe et progresse de 23% par rapport à 2021. De ces deux constats, le produit 2022 subit une forte baisse. Le produit attendu pour 2022 est estimé à 83 M€ en DM2. Les anticipations pour 2023 ne prévoient pas de nouvelle hausse, le produit proposé, à ce stade, serait donc identique à 2022.

L'impact du PLF sur les dotations

Comme indiqué, les Régions voient, à nouveau pour 2023, la poursuite de la baisse des dotations. La DTCE-FDL devrait s'éteindre en 2023 et le produit de la DCRTTP devrait subir une baisse à nouveau de 5 % (- 0,7 M€).



La compensation des transferts de charge ou de compétences

Concernant les compensations à prendre en compte à compter de 2023, l'Etat a confié aux Régions, à leur demande, en qualité d'autorité de gestion régionale et pour toute la période de programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), à savoir 2023-2027, la gestion des aides aux investissements, à l'installation, à la coopération, à l'échange de connaissances et à la diffusion des informations. A cet effet, est transféré pour les compétences de la responsabilité des Régions un nombre d'emplois à temps plein au titre de la programmation du FEADER, à compter de 2023. Dans un premier temps, des transferts de crédits couvriront les dépenses des personnels titulaires et contractuels, puis à compter de juillet, les postes des contractuels feront l'objet d'une compensation. L'évaluation est toujours en cours, à ce stade et la Région Centre-Val de Loire demande actuellement un accroissement de 32 postes correspondant au volume d'activité transféré.

Dans ce même registre, au titre du transfert de la compétence de gestion des sites Natura 2000, exclusivement terrestres, aux Régions, entant que chef de file en matière de la biodiversité et d'aménagement du territoire, à compter également du 1^{er} janvier 2023, une compensation financière aux collectivités bénéficiaires du transfert de la compétence sera versée via une fraction supplémentaire de TICPE (0,2 M€).

Enfin, dans le cadre du protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales, signé en mars 2022, au titre du Ségur de la santé, le Gouvernement a acté la

création de près de 13 000 places au niveau national. A cet effet et dans l'objectif de bâtir un cadre nouveau et pérenne pour la programmation et le financement de l'offre de formation sanitaire et sociale, un nouveau socle de financement de l'Etat aux Régions à partir de 2023, via la TICPE, devrait être constitué et se matérialiserait sur la base de la compensation dite « historique », du financement des places nouvelles liées au Plan de relance et du financement des conséquences du Ségur concernant les coûts de formation liés à la revalorisation salariale. A ces titres, la compensation serait revalorisée de près de 8 M€. Une participation de l'Etat au financement de l'effort immobilier des parcs de formation des Régions serait également intégrée à hauteur de 2 M€, ce qui reste très en-deçà des besoins urgents constatés et des opérations immobilières à engager.

Compte tenu de tous ces éléments, le produit 2023 de la TICPE compensation est évaluée, à ce jour, à 135,5 M€, sous réserve de l'intégration du protocole Etat - Région.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
FRACTION TVA (CVAE)	333 520 397	391 900 000	407 580 000
Péréquation	1 902 036	-	-
IFER	31 120 146	32 000 000	32 000 000
ATTRIBUTION COMPENSATION TRANSPORTS	2 958 079	2 958 000	2 958 000
CARTES GRISES	96 225 044	83 153 665	83 000 000
TICPE - part modulation	29 518 302	30 200 000	30 200 000
TICPE majoration Grenelle	27 983 591	29 000 000	29 000 000
Frais de gestion	15 296 169	11 305 000	11 470 000
Part TICPE FPA	8 236 596	12 360 000	12 360 000
Neutralisation réforme apprentissage	4 799 097	-	-
FRACTION TVA (DGF)	205 588 582	224 100 000	233 060 000
FISCALITE	757 148 039	816 976 665	841 628 000
CONVENTION REPRISE TET	34 300 000	24 500 000	24 500 000
FCTVA fonctionnement	182 226	200 000	200 000
TICPE - part compensation	126 900 842	127 710 000	135 540 000
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION TH	10 831 575	10 820 000	10 830 000
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION CVAE ET CFE		3 960 000	-
NEUTRALISATION REFORME APPRENTISSAGE		4 800 000	4 800 000
DOTATION COMPENSATION REVALORISATION REMUNERATION		400 000	400 000
DOTATION GENERALE DE NEUTRALISATION - FNGIR	24 114 207	-	-
DOTATION GENERALE DE NEUTRALISATION - DCRTP	15 856 113	14 500 000	13 840 000
DOTATION DE DECENTRALISATION RESIDUELLE - DGD	22 054 668	22 000 000	22 390 000
DOTATIONS DE COMPENSATION FISCALE - DTCEFDL	2 746 540	1 040 000	-
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	6 938 200	6 940 000	6 940 000
ATTRIBUTION COMPENSATION DECHETS	115 896	116 000	116 000
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT	244 040 267	216 986 000	219 556 000
TOTAL RECETTES INSTITUTIONNELLES	1 001 188 306	1 033 962 665	1 061 184 000

D. L'inflation, et particulièrement la hausse des dépenses ferroviaires liée à celle des coûts de l'énergie, sapent l'équilibre du budget régional

Des premiers impacts tangibles de l'inflation sur les dépenses

Des charges d'électricité en forte hausse dans les lycées

Les surcoûts de chauffage, d'électricité et de coûts des denrées alimentaires vont nécessiter une augmentation des dotations versées aux établissements. Pour 2023, ce montant pourrait représenter près de 15 M€, soit 2% d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour la politique lycées. L'impact de l'inflation est donc réel mais maîtrisé, notamment du fait des économies d'énergie réalisées grâce au programme COEPI et par les effets des marchés mis à la disposition des établissements par le GIP Approyls Centr'Achats.

Les dépenses de transports routiers

Les tensions inflationnistes dans le domaine de l'énergie et des matières premières auront un impact sur les dépenses liées aux transports routiers, du fait de l'indexation des salaires dans un secteur en tension de main d'œuvre, d'une part, et des coûts de production indexés sur les carburants, d'autre part. Cette indexation est estimée à +10% en 2022 et +4% en 2023. La majeure partie des contrats de transport est construite sur des moyennes annuelles constatées. L'impact sur 2023 pourrait être de 1,7 M€ pour les transports scolaires et de 5,8 M€ pour les DSP et les AO2.

Les impacts sur les autres politiques – formations sanitaires et sociales, formation professionnelle par exemple – sont, pour une partie, compensés au titre du Ségur de la Santé ou du Pacte d'investissement dans les compétences. La Région doit cependant être vigilante sur l'impact de l'inflation sur ses partenaires, qui pourraient être amenés à se retourner vers elle en cas d'impact prolongé sur leur activité.

Les transports et les mobilités régionales subissent ces dernières années une équation budgétaire très difficile qu'aggrave encore le contexte de crise énergétique.

En cumul en 2020 et 2021, la Région a assumé en propre, sans compensation, près de 30 M€ de charges supplémentaires liées à la pandémie COVID, soit un tiers des pertes totales constatées au cours des deux années.

Suite à une évolution fiscale imposée par le Ministère des Finances, la taxe sur les salaires précédemment exonérée dans les conventions TER entre les Régions et la SNCF ne l'est plus depuis 2018, et le surcoût net avec les gains sur la TVA liés à la liberté tarifaire depuis cette date est pour la Région Centre-Val de Loire de 2,5 M€/an.

L'augmentation des péages ferroviaires est incontrôlée : au-delà de la trajectoire fixée par le contrat de performance, les hausses sont deux fois supérieures rapportées au train.km. Cela pourrait représenter un coût de 2 M€/an pour la convention TER.

La résurgence de l'inflation consécutive à la situation internationale, et en particulier la crise énergétique, conduit pour les transports routiers interurbains et scolaires à des évolutions d'indices des charges d'environ +7% à partir de 2022. Mais c'est en matière de services ferroviaires que les conséquences sont les plus importantes, puisque la formule d'indexation utilisée par la SNCF dans ses conventions avec les Régions utilise, pour représenter le coût de l'énergie dans ses charges forfaitaires, un indice très inflationniste. La SNCF annonce aujourd'hui une évolution de la convention de plus de 50 M€ en 2023, soit près de 80 M€ entre 2021 et 2023. Cette perspective conduirait, au titre de la convention TER à elle seule, à une augmentation de 8% des dépenses globales de fonctionnement et à une diminution par deux de l'épargne brute de la Région. Cette hypothèse est totalement impossible. Cela reviendrait à l'abandon d'interventions régionales indispensables pour l'éducation (livres scolaires gratuits), la mobilité (transports scolaires) et l'aménagement du territoire (contrats régionaux de solidarité territoriales).

La Région Centre-Val de Loire appelle donc l'Etat à prendre ses responsabilités comme actionnaire de la SNCF et comme garant de la capacité à agir des collectivités et de la nécessaire solidarité à l'égard de celles, comme la Région Centre-Val de Loire, les plus impactées par l'inflation. Elle engage actuellement des discussions visant à ramener l'évolution du coût de cette convention en-dessous de 20 M€ entre 2022 et 2023.

Il est à noter que ce « mur » budgétaire apparaît alors que la demande de mobilité régionale n'a jamais été aussi forte, les trafics et la fréquentation revenant à leurs niveaux d'avant la crise sanitaire en 2019. Les enjeux en termes de pouvoir d'achat et de limitation des émissions de gaz à effet de serre sont également très élevés.

La Région intervient très fortement en investissement pour développer le réseau ferroviaire et moderniser les matériels roulants. Là aussi, des tendances inflationnistes fortes sont observées.

Enfin, la Région développe ses compétences en matière de mobilité durable et ses actions en faveur des territoires, sans bénéficier de financements supplémentaires suite à l'adoption de la loi LOM (comme par exemple le versement mobilité).

Un nouvel équilibre financier est donc à créer sous l'impulsion de l'Etat pour financer durablement les mobilités régionales.

3. La mise en œuvre du cadre budgétaire de mandat en 2023

A. Le redressement de l'épargne brute à nouveau remis en cause par le financement du transport ferroviaire

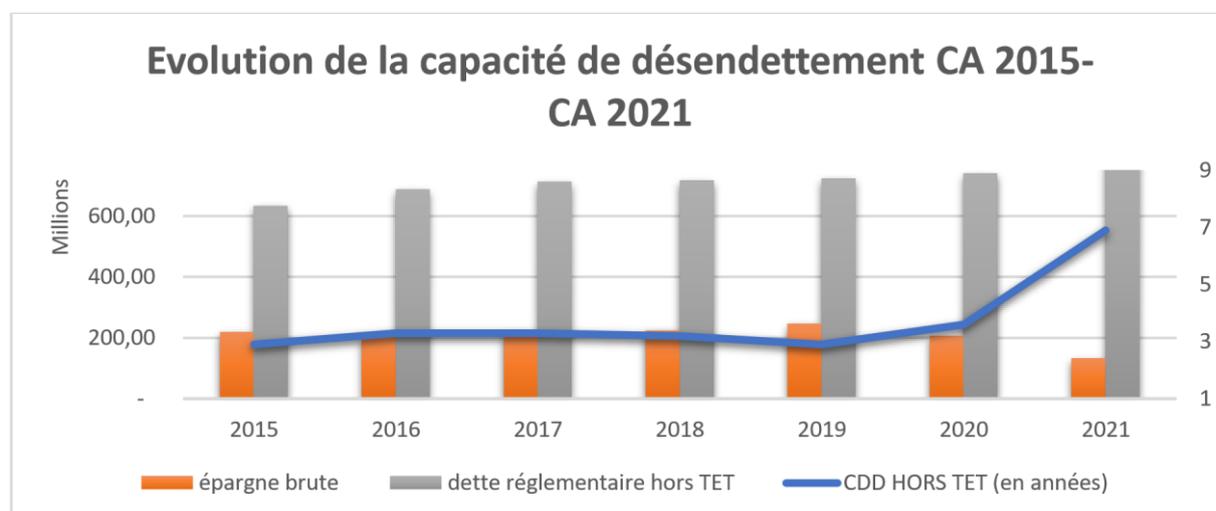
L'exercice 2021 a été l'exercice budgétaire sur lequel les conséquences financières de la crise sanitaire se sont manifestées le plus fortement. Le soutien exceptionnel de l'Etat - qui a pris en charge, aux deux-tiers, les pertes de recettes de la SNCF pour les exercices 2020 et 2021 - n'a pas comblé l'ensemble des pertes de recettes et de dépenses supplémentaires engendrées. L'épargne brute de la collectivité a fortement diminué, à 131,75 M€. Cette baisse de l'épargne, conjuguée à un niveau d'investissement jamais atteint, et pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, a fait passer la capacité de désendettement de 3,6 années à 6,8 années sur un exercice.

Les orientations budgétaires de mandat visent :

- à maintenir un niveau d'investissement historiquement élevé pour répondre aux enjeux de la mobilité, permettre la construction de deux nouveaux lycées et la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, adapter le territoire aux transitions nécessaires
- à redresser durablement l'épargne brute pour limiter le recours à l'emprunt
- et à stabiliser la capacité de désendettement de la Région entre 7 et 8 ans en fonction du rythme de redressement de l'épargne.

Les perspectives d'atterrissage de l'exercice de l'exercice 2022 montre que ces orientations financières, malgré l'inflation ou la hausse des taux d'intérêt, peuvent être tenues grâce à la recherche constante de marges de manœuvre budgétaires nouvelles pour mettre en œuvre les engagements pris devant les habitants. L'épargne brute 2022 connaîtra une amélioration pour atteindre 180 M€, grâce à la modération des dépenses de fonctionnement, malgré une inflation de plus en plus vive, et au dynamisme des recettes de TVA. Le niveau de l'investissement restera à un niveau élevé, comparable à celui de 2021 avec un recours à l'emprunt, hors avance du financement des rames TET, moindre, grâce au redressement de l'autofinancement.

La poursuite de cette situation maîtrisée restera possible en 2023 dès lors que le financement du ferroviaire sur des bases soutenables dans la durée sera réalisé. La limitation de la charge de l'inflation dans le service ferroviaire et la solidarité nationale sont à cet égard impératives.



B. Un programme d'investissement soutenu

La trajectoire financière annoncée pour le mandat concentrait un volume d'investissement sans précédent qui doit être revu en raison de nouveaux engagements pris d'ici 2027.

Dans le domaine des transports, un volume d'investissement d'environ 630 M€ (hors TET) va évoluer d'environ 230 M€ sur la mandature :

135 M€ sur la période 2022-2027 pour la partie investissement de la convention TER qui n'était pas prévue dans le ROB de mandature (ces dépenses étant auparavant financées sur la section de fonctionnement)

10 M€ pour des opérations nouvelles

Les discussions engagées avec l'Etat dans la perspective du volet mobilités du CPER 2023 – 2027 portent sur un montant de l'ordre de 150 M€, à partager à parité

Concernant les lycées, la PPI prévue dans le ROB de mandature a également évolué dans une moindre mesure du fait de l'inflation sur les marchés de travaux en cours. Le volume d'investissement estimé à 525 M€ s'élève dorénavant à 569 M€ sur la période.

Les dépenses d'investissement sont elles aussi concernées par l'inflation.

Le coût des travaux déjà engagés sur les lignes ferroviaires Tours-Chinon, Tours-Loches, Chartres-Courtalain, le Blanc Argent impacteront les budgets futurs pour environ 14 M€. La modernisation du matériel roulant ferroviaire, en fonction des indexations, impactera les dépenses 2023 de plus de 1,5 M€.

L'acquisition des matériels neufs et notamment la commande des 32 rames pour les TET connaîtra la hausse la plus importante en raison de la courbe des frais variables et des dernières livraisons attendues en 2023. Les impacts potentiels pourraient être de 9 M€ en 2022 pour atteindre 25 M€ en 2023. Sur ce sujet également, pour lequel la Région avait obtenu l'engagement du financement des nouvelles rames en intégralité par l'Etat, une compensation devra être obtenue dans le cadre de la négociation demandée par la Région à l'Etat.

Concernant les lycées, les travaux en cours sur les différents établissements ont connu un retard important en raison de problèmes d'approvisionnement en 2022. Les travaux déjà engagés connaîtraient une augmentation de 7 % et de 10 % pour les futurs travaux, soit environ 17 M€ sur la mandature. De même, des travaux prévus sur 2022 seront décalés sur 2023 en raison des difficultés d'approvisionnement et des renchérissements des consultations autour des 10 % pour les opérations d'investissement projetées (cette situation est également présente pour les investissements dans les IFSI et les CFA).

C. Pluriannualité : stock des AE et AP et pilotage des engagements régionaux

Tout comme l'évolution de l'endettement, la présentation de l'évolution du stock des autorisations de programme et d'engagement est une obligation réglementaire des orientations budgétaires.

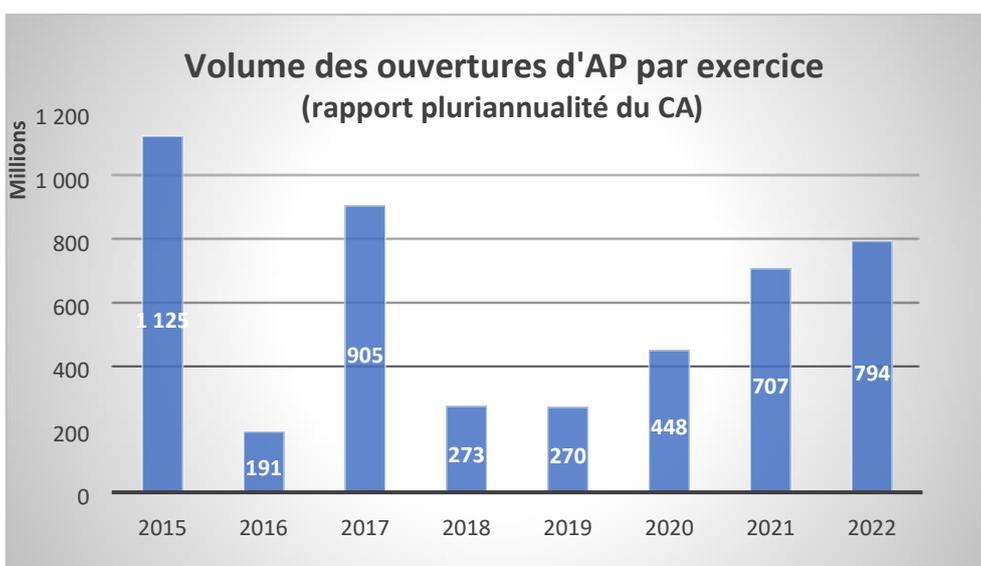
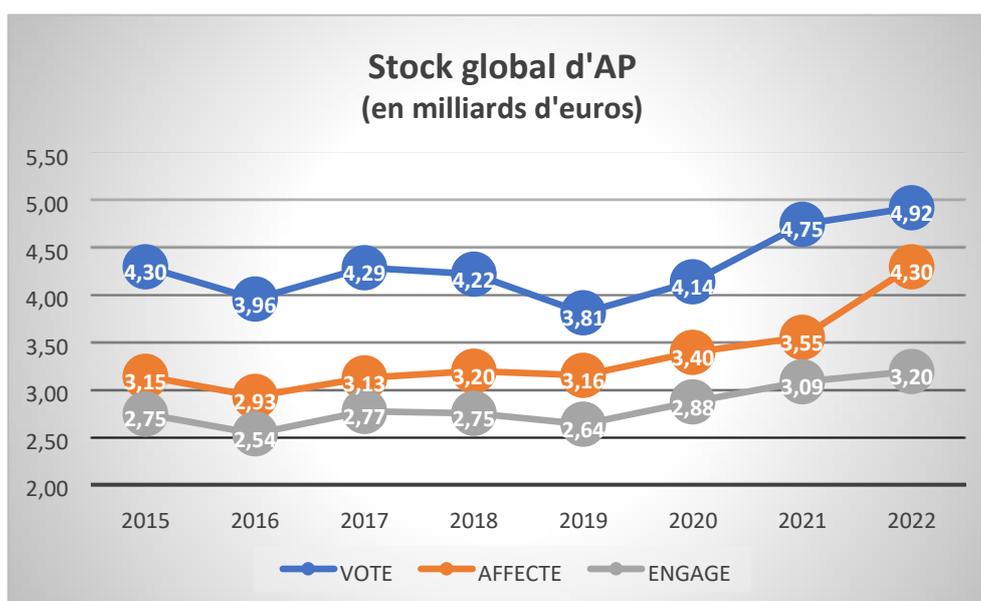
Dans un contexte de pilotage plus resserré de la trajectoire budgétaire, la connaissance de la réalité des engagements pluriannuels de la Région revêt une importance plus stratégique que par le passé et conditionne la capacité de l'Assemblée régionale à mesurer l'impact pluriannuel de ses décisions en matière d'autorisations.

Ainsi, pour maîtriser la trajectoire pluriannuelle, trois niveaux de lecture sont à appréhender et à expliciter concernant les AP/AE :

- au niveau du voté global (stock cumulé d'AP/AE, déductions faites des clôtures)
- au niveau de l'affecté (montant cumulé des affectations réalisées sur chaque AP/AE)
- au niveau de l'engagé (montant cumulé des engagements comptables puis juridiques sur chaque AP/AE)

Les graphiques présentés ci-dessous permettent de montrer l'évolution de ces stocks de 2015 à 2022 (jusqu'à la CPR de septembre pour le niveau des crédits engagés).

En section d'investissement



L'année 2022 n'intègre pas les éventuelles ouvertures d'AP prévues en DM2 2022.

Les graphiques ci-dessus montrent des variations importantes d'ouvertures d'AP qui s'expliquent :

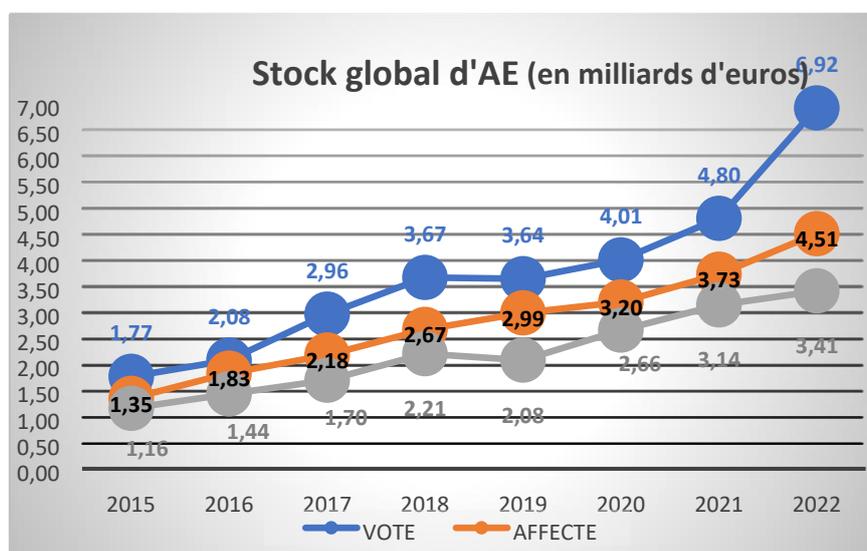
- en 2015, par l'ouverture de la totalité des enveloppes contractualisées dans le cadre du CPER 2015-2021
- en 2017, par l'ouverture de l'AP pour l'achat des rames TET pour 460 M€ en 2021, par l'ouverture de l'AP pour l'acquisition des Region2N Premium Beauce (114,5 M€), de l'AP rénovation mi-vie TER 2Nng (57,2 M€) et des AP relatives au crédits européens REACT-UE (73 M€).
- en 2022, par la mise en œuvre des nouvelles conventions Région-Départements.

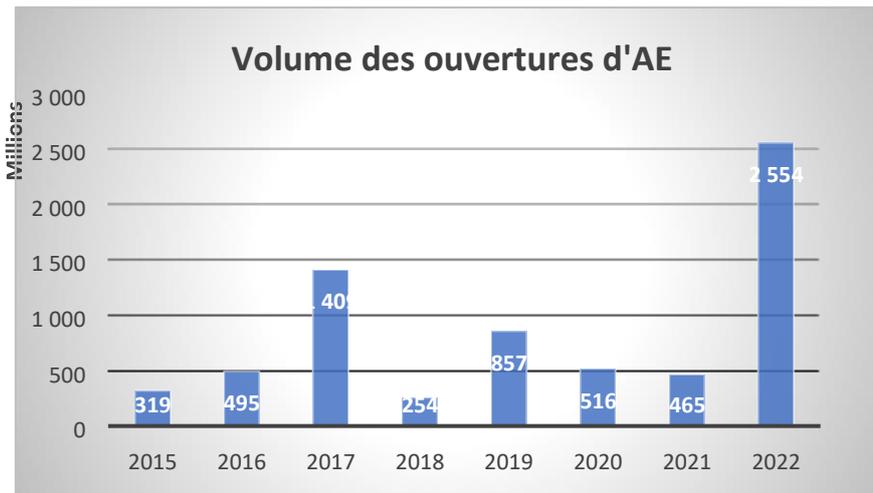
Les nouvelles règles de gestion voté dans le cadre du RBF de mandature devraient atténuer ces variations : le nouveau RBF voté en juillet 2021 a modifié quelque peu nos règles d'ouverture d'AP en fonction de la maturité des projets. Les ouvertures d'AP liées au CPER 2021-2027 se feront au fur et à mesure de la maturité des projets et non comme cela avait été fait en 2015 (ouverture de toutes les AP identifiées dans le CPER).

Par ailleurs, le stock global des affectations est également en évolution du fait de la possibilité d'affecter dès le vote du BP quand l'opération financée est suffisamment explicite (dispositifs récurrents ou AP projet identifié).

En section de fonctionnement

L'ouverture des AE s'est également largement étendue depuis 2016 afin d'avoir également une vision pluriannuelle pour les dépenses de fonctionnement.





Les variations s'expliquent en partie par des ouvertures importantes :

En 2017, suite au transfert de compétences des lignes routières interurbaines et scolaires à la Région, des AE ont été ouvertes pour un montant global de 842 M€.

A compter de 2019, la mise en place du PRIC a nécessité l'ouverture d'AE pour un montant de plus de 250 M€ pour la période 2019-2022.

En 2021, suite à la négociation de la nouvelle DSP transports routiers dans le Loiret, une AE de 125 M€ a été ouverte. De plus, l'AE relative à la convention TER a été abondée de 318 M€ pour tenir compte, notamment, de sa prolongation sur 2021.

Pour 2022, ouverture de l'AE (2 086 M€) dédiée à la convention TER qui court jusqu'en 2031.

Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, on note des écarts importants entre les montants votés en AP/AE, le montant affecté et le montant engagé (plus de 1 milliard d'euros). Afin de mieux connaître et piloter le stock des engagements réels pris par la collectivité et d'avoir une vision plus juste des crédits restants à mandater par exercice, le Règlement Budgétaire et Financier voté en session du 23 juillet dernier a reprecisé les règles de bonne gestion de la pluriannualité permettant d'atteindre ces objectifs :

N'ouvrir les AP/AE que pour des dépenses à engager dans l'année

Redonner à l'affectation des autorisations le rôle qui doit être le sien, à savoir préciser l'utilisation qui doit être faite des autorisations ouvertes

Renforcer les règles de caducité pour piloter le stock et l'exécution des engagements

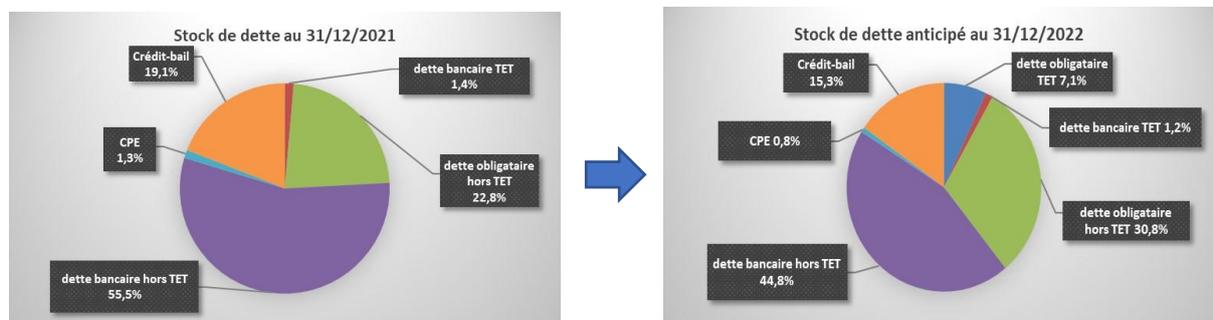
Procéder au nettoyage régulier du stock d'autorisation lorsque les autorisations sont devenues caduques.

D. Evolution prévisible de la dette régionale et de son coût dans le nouveau contexte financier

Au 31/12/2021, le stock de dette régionale réglementaire représentait 906 M€ dont 14 M€ relatif à l'encours du CPE et 15,3 M€ au portage des TET. En agrégant l'encours relatif aux deux contrats de crédit-bail ce dernier chiffrait à 1,119 M€. Si le stock de dette CPE et

crédit-bail est tendanciellemeent en baisse du fait de l'amortissement classique des contrats, celui relatif au portage TET va opérer une hausse notable en 2022.

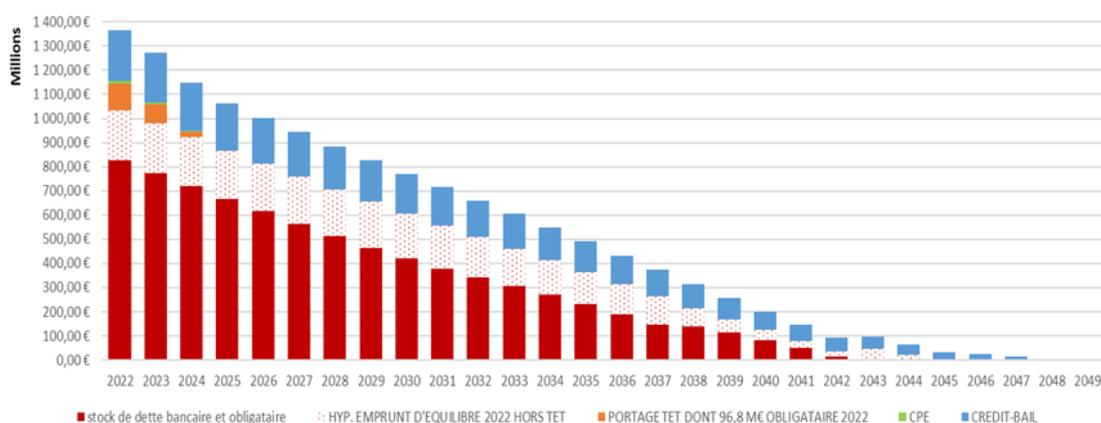
En effet alors que le portage TET représentait moins de 1,5 % du stock au 31/12/2021, ce dernier passe à près de 8,5 % de l'encours anticipé au 31/12/2022 du fait du besoin de portage maximum soit 98,4 M€ en 2022. Au 31/12/2022, ce sont ainsi 113,7 M€ qui seront intégrés dans la dette régionale au titre du portage du financement des rames TET.



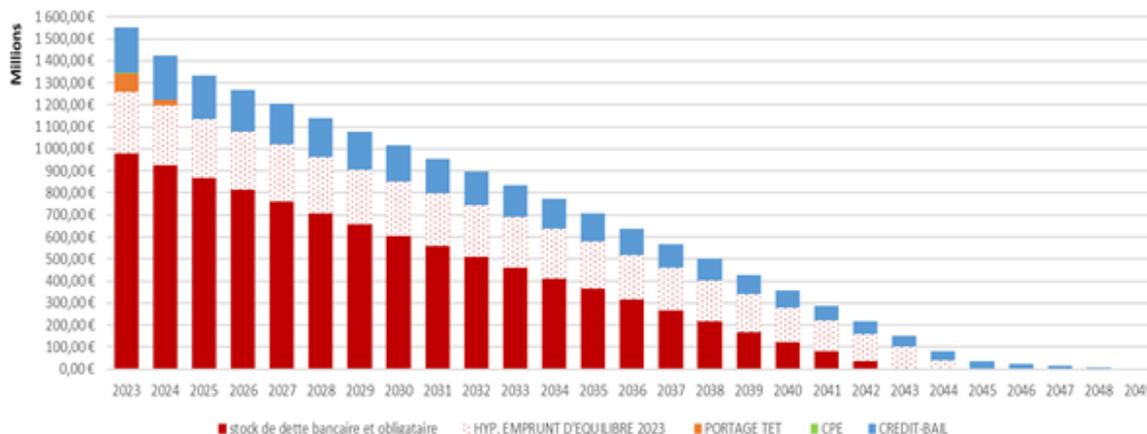
L'impact de la hausse des taux reste à ce stade mesuré sur les frais financiers effectivement payés en 2022. Cela est notamment dû au fait que : Les index utilisés ont principalement des périodicités courtes sur lesquels la bascule en territoire positif ne produit pas encore d'effet net du fait du floor antérieurement appliqué par les banques et que Le stock indexé est actuellement stabilisé à 25 % et anticipé, toutes choses égales par ailleurs, à 15 % à horizon 10 ans.

Les écritures relatives aux Intérêts Courus Non Echus – qui matérialisent en partie les intérêts qui seront effectivement payés en 2023 - devraient néanmoins mieux traduire cette hausse puisqu'en contrepassation est estimé à ce stade un surplus de 2,5 M€ dû à la fois à la montée progressive des index mais également à la contractualisation plus tôt dans l'année 2022 des différentes tranches d'emprunt pour bénéficier de taux encore bas.

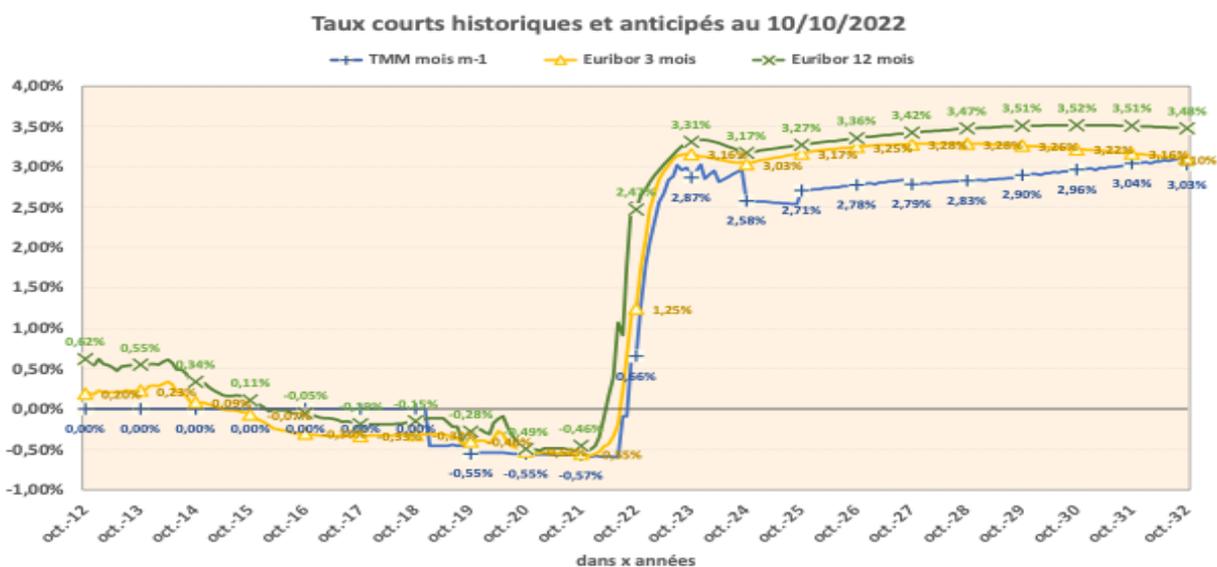
L'emprunt d'équilibre hors TET 2022 est, à ce stade, prévu autour de 200 M€ (soit environ 300 M€ avec le TET), à un niveau quasi-équivalent que le montant mobilisé en 2021, ce qui, sous cette hypothèse laisse envisager un encours d'environ 1,15 Mds€ (1,36 Mds€ avec les engagements relatifs aux crédits-baux) au 31/12/2022 et une extinction illustrée ci-dessous. Le taux moyen constaté au 31/12 pourrait passer alors de 0,94 % fin 2021 à environ 1,65 % fin 2022.



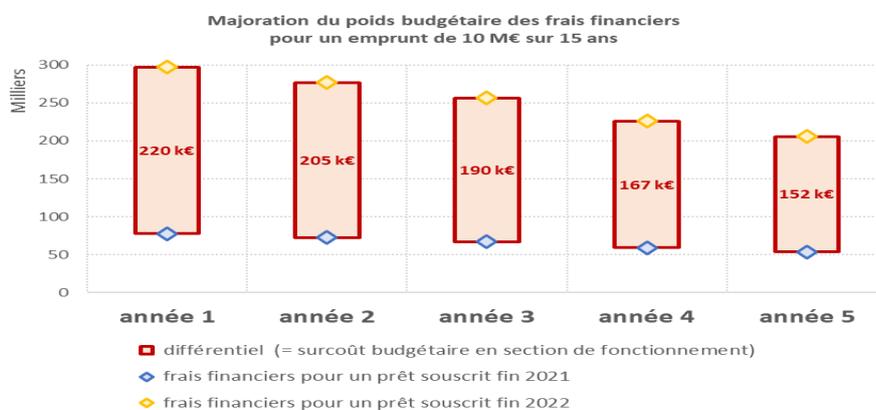
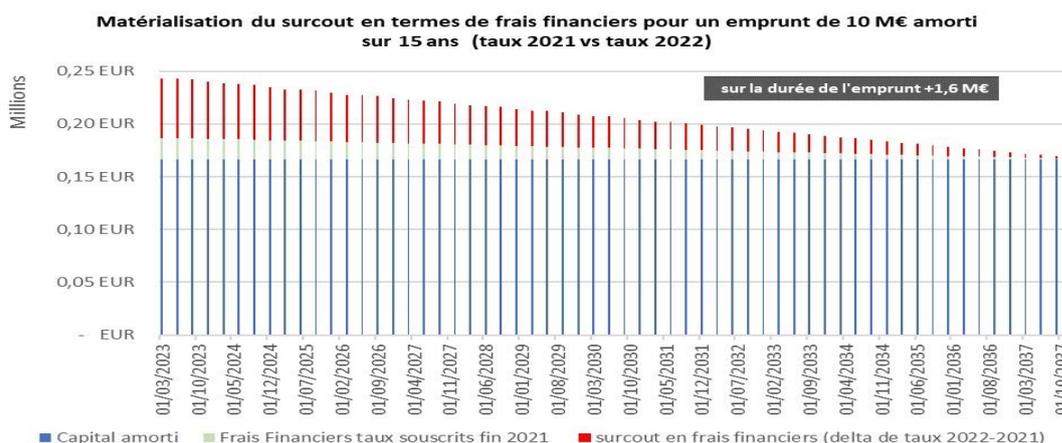
Sous ces hypothèses et considérant un emprunt d'équilibre au budget primitif 2023 de 280 M€ en 2023 alors l'encours de dette serait anticipé autour de 1,34 Mds€ au 31/12. Il est à noter que l'amortissement du capital marque, sur 2023, un saut notable puisque sur cette année sur un remboursement de capital total de 85,5 M€ actuellement projetés, 32,3 M€ concernent le remboursement des tranches mobilisées pour assurer le portage TET. Dans les conditions actuellement fixées par les conventions recettes et dépenses actuellement en vigueur, donc hors passation de nouvel avenant, ce mouvement s'accroîtra en 2024 avec un remboursement TET actuellement projeté autour de 59 M€.



S'agissant des frais financiers, la prévision budgétaire 2023 est un exercice complexe compte tenu des éléments présentés plus haut, notamment du fait de la rupture opérée par les banques centrales sur le pilotage de leurs politiques monétaires et de la très forte volatilité des taux. Ce changement de pied est d'ailleurs très bien illustré par le graphique suivant qui présente les anticipations des taux courts au 10 octobre 2022.



De manière très schématique et sur la partie longue de la courbe, le surcoût généré par la hausse des taux d'intérêts peut être illustré ci-dessous en prenant l'hypothèse d'un emprunt de 10 M€ amorti linéairement sur 15 ans et sa traduction budgétaire en section de fonctionnement les cinq premiers exercices :



Les anticipations actuelles de taux et l'hypothèse retenue à ce stade pour l'emprunt d'équilibre 2022 (300 M€ dont 98,4 M€ TET) amène à projeter des intérêts et frais divers sur le stock long terme dans une fourchette comprise entre 19 et 21 M€. Il est à noter par ailleurs le volet inhérent à la gestion de trésorerie lequel était, depuis 2015, plus qu'autofinancé par les gains réalisés sur les émissions de NEU CP et qui du fait de la hausse des taux courts redeviendra couteux à due concurrence de la montée graduelle opérée par la BCE et de l'utilisation effective des instruments de trésorerie donc lié au rythme de l'exécution budgétaire 2023 tant en dépenses qu'en recettes.

Dans ce contexte, l'optimisation des frais financiers et plus généralement du profil de la dette reste donc une priorité pour l'exercice 2023. Dans cette optique, la stratégie globale de pilotage de la dette doit reposer sur un équilibre fin entre mobilisations obligataires et bancaires dont notamment la BEI avec laquelle la négociation d'une nouvelle convention d'emprunt est en cours.

E. Des dépenses de personnel pour répondre aux défis du territoire

La structure et l'évolution des effectifs : s'adapter aux nouvelles compétences et aux priorités de l'exécutif.

Les emplois budgétaires

Ces dernières années, les créations de postes ont essentiellement porté sur :

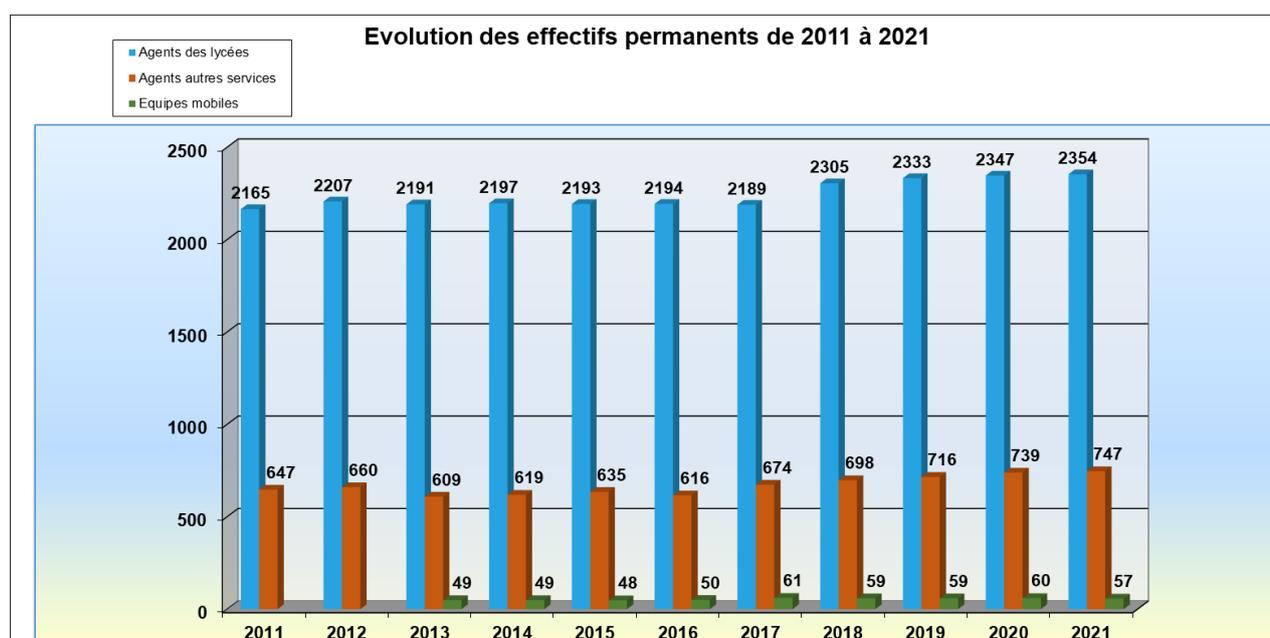
- des transferts de compétences avec la loi Notre, l'information et l'orientation ainsi que le Pacte Régional pour l'investissement dans la compétence (PRIC) ;
- la mise en place d'un plan de déprécarisation dans les lycées pour palier notamment à la disparition progressive des contrats aidés ;
- les nouveaux enjeux pour notre collectivité : le plan « travailler et vivre ensemble », le développement du numérique, la stratégie régionale liée à l'alimentation, l'environnement et le plan santé ;

Sur l'exercice 2022, un important travail a été mené au sein de la collectivité portant sur l'adéquation entre la mise en œuvre des politiques et les moyens RH mobilisés et qui s'est concrétisé par la création de postes supplémentaires à l'occasion du budget supplémentaire 2022.

Au 30 septembre 2022 le nombre d'emplois budgétaires de la collectivité est de 3267 dont une large part des nouveaux postes créés font l'objet de financement.

Éléments de synthèse sur les effectifs présents au sein de la collectivité

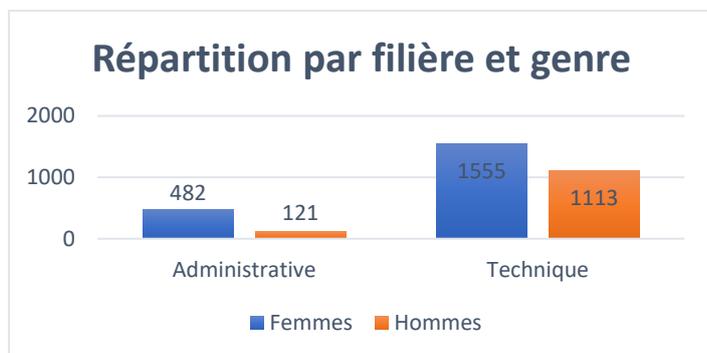
Dans le Bilan social de l'exercice 2021, l'effectif total de la collectivité est de **3 158** dont **1 158** sur des emplois permanents.



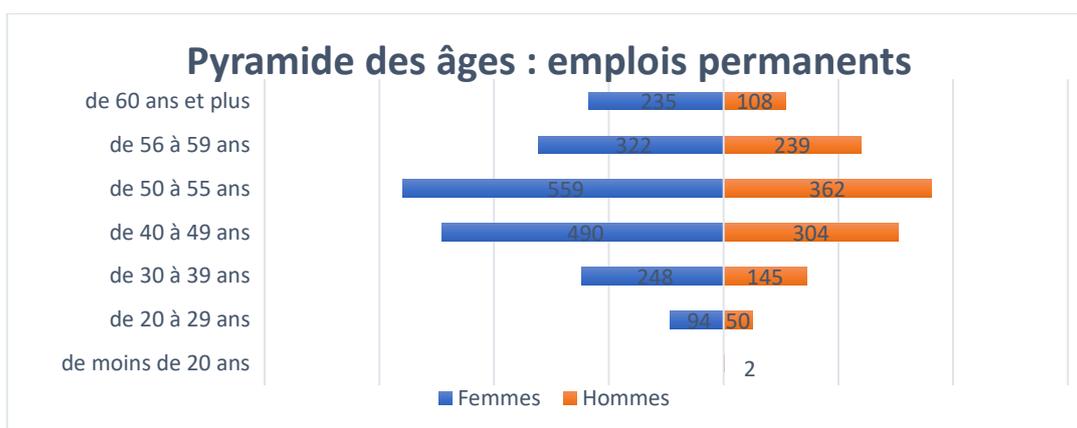
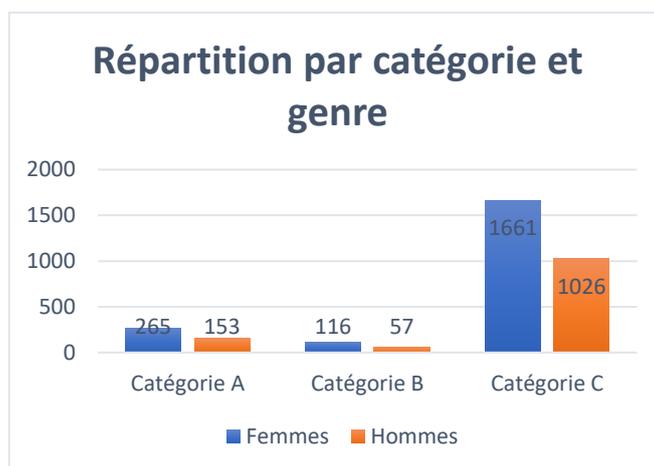
Au sein de la Région Centre-Val de Loire, les effectifs permanents des lycées, des équipes mobiles et des autres services représentent 3 158 agents, dont 2 354 agents des lycées, 747 agents des autres services dits « siège » et 57 agents en équipes mobiles.

Effectifs sur emplois permanents :

Les graphiques ci-dessous prennent en compte tous les agents sur emplois permanents au 31 décembre 2021 (Hors renforts, remplacements, collaborateurs de cabinets, groupes politiques et droit privé).



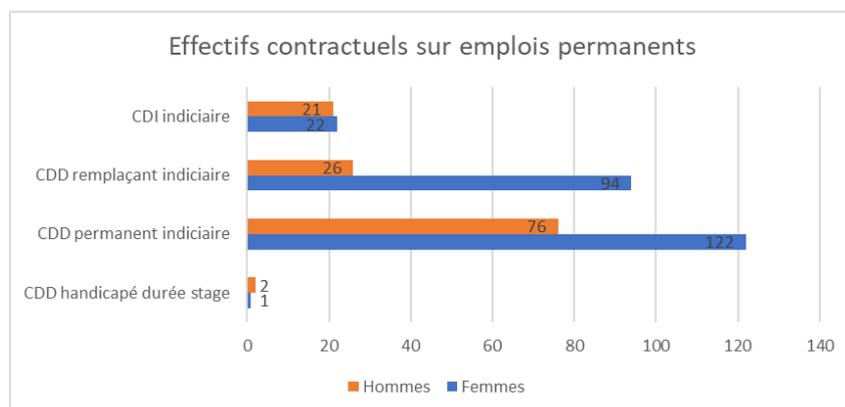
Le graphique ne tient pas compte des filières culturelles et médico-sociales du fait du faible nombre de ces agents (7 agents). (Hors renforts, remplacements, collaborateurs de cabinets et droit privé).



Effectif contractuel :

Au 31 décembre 2021, 364 agents étaient en activité sur des postes permanents.

Par rapport à l'effectif fonctionnaire, les contractuels représentent 12,5% des agents. Au regard de l'effectif par secteur 46,2% sont au siège et 53,8% dans les lycées. La répartition siège / lycées au niveau national est respectivement de 45% et 55%. *Source Régions de France.*

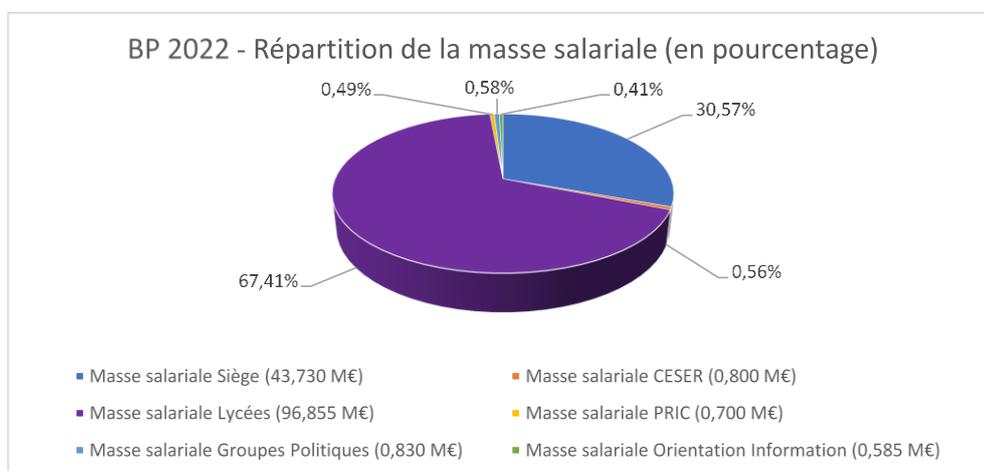


Une évolution de la masse salariale liée aux contractualisations et nouvelles compétences (BP 2022)

Le Budget Primitif des ressources humaines 2022 s'est établi à hauteur de 152 M€ articulé autour des deux programmes suivants :

- **La masse salariale à 94,4 %** (143,5 M€) comprenant les différents éléments composant la rémunération dont le traitement indiciaire brut (TIB), mais aussi les compléments de traitement (la Nouvelle Bonification Indiciaire, le Supplément Familial de traitement), le régime indemnitaire (RIFSEEP), les charges patronales (CNRACL, Caisse des Dépôts, URSSAF, IRCANTEC, CNFPT, Fonds National d'Aide au Logement, versement transport...),
- **Les autres dépenses à hauteur de 5,6 %** (8,5 M€) comprenant les avantages sociaux, l'assurance Risques statutaires, la formation, les frais de déplacement, la médecine de prévention, les autres dépenses (frais d'annonces et de recrutements, vêtements de travail et EPI - Equipements de Protection Individuelle, assistantes sociales).

La masse salariale se répartit comme suit en 2022 :



Le temps de travail (Bilan Social 2021)

Dans les lycées, les agents travaillent sur un cycle de travail correspondant à l'année scolaire. Ce cycle est « annualisé » pour tenir compte des semaines de présence des élèves, des congés scolaires et d'un volume de permanences à réaliser en fonction du planning de chaque établissement et après concertation entre les agents et l'établissement. La durée de travail hebdomadaire est donc variable, dans les limites posées par la réglementation sur le temps de travail.

Dans les services du siège, les agents travaillent sur un cycle hebdomadaire de 39 heures (avec RTT ; ou 35 heures sans RTT pour les contractuels sur postes non permanents).

L'exercice 2022 a fait l'objet d'un important travail lié à la réforme du temps de travail qu'implique l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique visant à porter la durée de temps de travail annuel à 1607h. Ces nouvelles modalités devront s'appliquer à partir du 01 janvier 2023.

Les agents à temps complet représentent 88,3% des emplois tous statuts confondus. En retirant les apprentis, les contrats aidés et les agents en congés parental ayant un temps de travail particulier ou nul, ce chiffre s'élève à 92,5%.

Le taux global de temps partiel dans la collectivité est de 7,3% par rapport à l'effectif permanent, soit une baisse de près de 0,6% par rapport à 2019.

Malgré une augmentation de 0,34% des agents sur postes permanents au sein de la collectivité, le travail à temps partiel reste stable avec une baisse de 0,15%.

Les orientations pour 2023 : une politique RH garante du service public et reconnaissant l'engagement quotidien des agents.

La préparation du BP 2023 s'effectue dans un contexte particulier qu'il convient de rappeler. En 2022, la collectivité a changé de SIRH avec, entre autres sujets, des conséquences sur le mandatement de la Paye (interfacer avec Coriolis). De surcroît, la collectivité s'est engagée dans des chantiers transversaux importants qui ont un impact direct sur la préparation de ce Budget Primitif :

- Le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- Une nouvelle architecture budgétaire en lien avec le travail mené sur le pilotage des politiques publiques.

Aussi, dorénavant, la présentation du budget Ressources Humaines ne s'articule plus autour des programmes Masse Salariale et Autres dépenses RH mais s'organise à travers 4 activités :

- 5.3.1. Payer les agents et gérer leur carrière ;
- 5.3.2. Développer les compétences et l'accompagnement des agents ;
- 5.3.3. Assurer la Prévention, la santé et la sécurité au travail ;
- 5.3.4. Mettre en œuvre la Politique d'Action Sociale.

Avec une forte inflation, l'année 2022 a donné lieu à d'importantes mesures gouvernementales, que cela passe par la revalorisation des bas salaires (réaménagement des grilles et hausse du SMIC) ou de manière plus globale à travers la revalorisation du point d'indice de 3,5%. Cette situation a un impact fort sur le niveau de la masse salariale de la collectivité (pour rappel besoins complémentaires lors du Budget Supplémentaire de 3,8 M€).

Par ailleurs, la collectivité a mené un travail sur l'adéquation de ses moyens avec les déploiements des politiques publiques mis en œuvre qui a conduit à la création de quelques postes supplémentaires, notamment en lien avec la poursuite des interventions de la Région en proximité des territoires et des habitants au sein des ERC.

De même, la deuxième tranche du RIFSEEP a été mise en œuvre sur la paie de septembre 2022.

L'ensemble de ces éléments va avoir un impact sur le Budget Primitif de 2023 et plus largement sur la prospective pluriannuelle. L'exercice 2023 doit permettre de poursuivre les mesures d'avancées sociales actées en 2020 ainsi que les mesures nationales qui s'imposent de facto à l'ensemble des collectivités. Par ailleurs, il doit permettre de répondre aux futurs enjeux.

De nouvelles compétences pour la collectivité, de nouveaux enjeux pour le territoire et des mesures internes d'avancées sociales.

L'effectif du Conseil régional évolue principalement au gré des différents transferts de compétences. Depuis les années 2017 et 2018 (transfert des transports routiers et déprécarisation dans les lycées), les principales créations sont intervenues en 2020 avec l'intégration de nouvelles compétences, réglementaires et/ou contractuelles, faisant l'objet d'une compensation financière totale ou partielle (Programmes Régional d'Investissement dans les Compétences – Information et Orientation sur les métiers et les formations).

En matière de création de poste, 2023 sera marqué par deux éléments majeurs avec d'une part, le transfert de la gestion du FEADER pour les mesures non surfaciques (32 ETP créés dont 22,7 compensés par l'Etat dans l'attente de négociation en cours), et d'autre part, l'ouverture du Lycée de Hanches pour la rentrée scolaire (25 ETP).

Au total, ces entrées de personnel représentent un coût de 1,340 M€ pour 2023. L'ensemble des postes FEADER doivent être créés lors de la Décision modificative 2 du budget 2022.

Par ailleurs, au regard de la reconnaissance des agents de la collectivité du fait d'un engagement sans faille, la collectivité a décidé de proposer des avancées pour la carrière et le pouvoir d'achat des agents.

Ces avancées s'inscrivent dans un contexte d'allongement des carrières fixé par l'Etat et alors que la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des agents.

Ainsi, la mise en œuvre du RIFSEEP vient accompagner les différentes mesures nationales décrites plus haut. Pour rappel, le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a été déployé à partir du 1er octobre 2021 sur trois années. Sur 2023, la tranche 2 s'appliquera jusqu'au mois d'août et la troisième et dernière tranche interviendra sur les quatre derniers mois de l'année. Le coût de cette mesure est estimé à 2 M€.

En complément, le gouvernement a annoncé le lancement d'un chantier portant sur « les carrières et les rémunérations » après les élections professionnelles et devant aboutir lors du premier semestre 2023. Ce chantier pourrait conduire à des mesures d'ordre général (Point d'indice) et/ou à une refonte des grilles indiciaires qu'il faudra prendre en compte en cours d'exercice.

Un maintien des autres dépenses de personnel.

Dorénavant regroupées autour de trois activités, les autres dépenses de personnel demeurent à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent et doivent permettre de :

- poursuivre l'accompagnement des agents et des collectifs,
- maintenir les avantages sociaux,
- assurer la santé et la sécurité au travail.

Il convient néanmoins de noter les économies réalisées via le nouveau contrat d'assurance risques statutaires (-1,2 M€) mais dont le programme budgétaire relève dorénavant d'une activité hors Ressources Humaines.

4. Propositions du Président

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les 9 et 10 novembre 2022, prend acte du Rapport sur les orientations budgétaires 2023.